

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente  
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire  
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES  
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 16 mai 2005 à 19 h  
Église de Baie-des-Sables  
90, rue de la Mer  
Baie-des-Sables

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 MAI 20058	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES	
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE.....	8
M. Guy Dufort	
Mme DORIS L. MORISSET ET M. MICHEL MORISSET .....	9
LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT .....	12
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT .....	13
M. Steeve Gendron	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	17
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. STEEVE GENDRON .....	24
M. SERGE RHÉAUME .....	41
M. GUY AHIER.....	46
M. FERNAND ST-LAURENT.....	54
M. RODRIGUE POTVIN.....	58
Mme DORIS MORISSET.....	69
M. JACQUES FORTIN .....	79
Mme NATHALIE LANDREVILLE.....	87

---

**SÉANCE DU 16 MAI 2005**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs bonsoir et bienvenue à cette audience publique sur le projet d'un parc éolien à Baie-des-Sables.

10 Mon nom est Jocelyne Beaudet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette Commission qui est composée au total de trois (3) membres. Je vous présente donc les autres membres de la Commission qui ont été désignés pour siéger sur ce mandat. À ma droite, madame Lumengo Eugénie Mbatika et à ma gauche, monsieur Qussaï Samak.

15 Je rappelle d'abord que le BAPE est un organisme autonome relevant du ministre de l'Environnement du Québec, du ministre du Développement durable plutôt, de l'Environnement et des Parcs et qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre, monsieur Thomas J. Mulcair. Ces mandats sont donnés généralement à la suite de requêtes de citoyens. La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat qui se lit comme suit:

20 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien de Baie-des-Sables par Cartier énergie éolienne inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

30 "Le mandat du Bureau débutera le 16 mai 2005."

À compter de ce soir, nous allons analyser ensemble ce projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement que j'aimerais vous expliquer brièvement.

35 Dans un premier temps, celui qui veut réaliser un projet qui est soumis à cette procédure dépose un avis de projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

40 Dans un deuxième temps, en réponse à cet avis de projet, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur du projet doit produire.

45 Suite au dépôt de l'étude d'impact au ministère, cette étude est soumise à une consultation tant à l'intérieur du ministère qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dans le but d'en évaluer la conformité avec la directive. Cette consultation résulte généralement en une série de questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre.

50 Une fois l'étude d'impact jugée recevable par le ministère, le ministre donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de rendre public l'ensemble du dossier au cours d'une période d'information qui dure quarante-cinq (45) jours. Un délai minimal de trente (30) jours doit s'écouler entre le premier jour où le dossier du projet a été mis à la disposition du public pour fins de consultation et le début de l'audience, et le ministre a le privilège de donner  
55 un mandat d'audience publique avant la fin des quarante-cinq (45) jours de consultation.

Pendant cette période d'information qui, dans le projet à l'étude, s'est déroulée du 30 mars au 14 mai 2005, tout citoyen, groupe ou organisme peut demander au ministre que soit tenue une audience publique sur le sujet et quatre (4) demandes d'audience lui ont  
60 effectivement été adressées.

Le 19 avril dernier, le ministre a donc confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique, mandat dont je viens de vous faire la lecture. Ce mandat débute officiellement  
65 aujourd'hui.

Comme la Loi sur la qualité de l'environnement précise que de tels mandats durent quatre (4) mois, la Commission doit donc déposer son rapport au ministre au plus tard le 16 septembre.

70 Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le ministre procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres où sera prise la décision de réaliser ou non le projet, et si oui, à quelles conditions.

75 La Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens ou les organismes qui participent à l'audience publique.

80 L'audience publique est en quelque sorte le pivot du volet public de la démarche québécoise. Et j'aimerais maintenant vous décrire brièvement cette démarche.

85 L'audience se tient en deux (2) parties, la première partie est celle qui débute ce soir et elle a pour but de permettre aux citoyens d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet soumis à leur attention. En pratique, vous aurez le loisir de

poser toutes les questions qui peuvent vous permettre d'atteindre cet objectif, selon des modalités dont je vous ferai part tout à l'heure.

90           Tous les échanges qui auront lieu ce soir et au cours des séances subséquentes seront fidèlement sténotypés. Les transcriptions de toutes les séances, de même que tous les documents qui seront déposés au cours de l'audience, iront compléter le dossier qui est disponible présentement pour consultation à la Municipalité de Baie-des-Sables, au 20, rue du Couvent, de même qu'au bureau du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal.  
95 De plus, les documents dont nous avons une copie numérique sont disponibles dans le site Internet du BAPE.

100           L'ensemble du dossier est également disponible à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de l'audience. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

105           Au terme de la première partie de l'audience, vous devriez donc disposer de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet et préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Cette deuxième partie de l'audience publique se tiendra dans la semaine du 13 juin prochain, les détails et les modalités de votre participation à cette deuxième partie vous seront communiqués plus tard cette semaine.

110           J'aimerais maintenant vous faire une courte présentation du BAPE. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été créé en 1978 suite à une modification de la Loi sur la qualité de l'environnement qui reconnaît le droit du public à l'information, à la consultation et à la participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

115           Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, le BAPE est un organisme autonome qui dépend du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs mais qui, nuance importante, est totalement indépendant du ministère. Sa mission consiste à informer la population et à la consulter de manière à fournir au ministre un éclairage différent dans la prise de décision gouvernementale sur certains projets.

120           À cet égard, la notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une qui est très large et qui comprend bien sûr la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court ou à long terme. Et c'est dans une perspective aussi large que la Commission vous demanderait d'examiner le projet soumis à  
125 notre attention commune.

          Les membres du Bureau d'audiences publiques sont nommés par le Conseil des ministres et la Commission qui est devant vous ce soir a été constituée par le président du

130 BAPE. Les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête.

135 Les commissaires doivent également s'engager à respecter le code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce code vise en particulier à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

140 Finalement, il est important de souligner que les commissions du BAPE sont autonomes et indépendantes du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du président du BAPE et des autres commissions du Bureau dans leurs décisions et avis.

145 J'aimerais maintenant vous présenter plus en détail les membres de la Commission. Monsieur Qussaï Samak détient un doctorat en génie chimique de l'Université McGill. Il a été consultant et premier spécialiste de recherche et de développement chez Union Carbide. Il a été professeur adjoint à la Faculté de génie de l'Université McGill de 1992 à 97 et professeur à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal de 90 à 95. Il était membre jusqu'à tout récemment de la Table ronde sur l'environnement et l'économie du Canada et conseiller au Service des relations du travail à la Confédération des syndicats nationaux.

150 Monsieur Samak a été conseiller technique pour la commission du BAPE chargée d'enquêter sur les déchets dangereux et commissaire pour la commission d'enquête du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Il a été membre à temps partiel de 1991 à 93 et durant cette période, il a été commissaire sur quatre (4) commissions. Il entre aujourd'hui même en fonction officielle comme membre permanent à temps plein au Bureau d'audiences publiques.

155 Madame Lumengo Eugénie Mbatika détient une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke et a suivi des études de deuxième cycle en chimie à la même université. Madame Mbatika a été consultante en environnement chez Option Environnement pour élaborer un projet de réfection et d'agrandissement du Centre de traitement des eaux usées à Cotonou au Bénin. Elle a été professeure assistante à l'Institut régional de santé publique au Bénin, elle a également été chercheure au Centre national en électrochimie et en technologie environnementale à Shawinigan et technicienne de laboratoire de recherche au département de génétique médicale et cardiologie à l'hôpital Royal Victoria.

160 Elle est présentement technicienne principale au laboratoire de contrôle de la qualité chez Hospira à Montréal. Madame Mbatika est membre à temps partiel du BAPE.

170 Pour ma part, je détiens une maîtrise en anthropologie culturelle de l'Université McGill. Je possède une expérience de plus de vingt (20) ans dans différents domaines liés à l'environnement dont la communication environnementale. J'ai occupé divers postes, tant dans le secteur privé, public et auprès de groupes communautaires, aussi bien au Québec qu'à l'étranger.

175 Pendant deux (2) ans, j'ai été conseillère en développement de politiques pour la Table  
ronde nationale sur l'environnement et l'économie du Canada. Présentement je travaille à titre  
d'experte-conseil en communication environnementale et c'est mon septième dossier de  
consultation publique dans le domaine de l'énergie.

180 Je suis membre additionnelle de l'Office de consultation publique de Montréal et j'ai  
siégé sur l'examen des projets de Tennis Canada et la Politique du patrimoine de la ville de  
Montréal. Depuis 1985, sauf pour l'année 99, je suis membre additionnelle à temps partiel du  
BAPE et à ce titre, j'ai été commissaire sur deux (2) mandats d'audiences et j'en suis à ma  
quatrième présidence.

185 La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend à ma  
gauche deux (2) analystes, madame Sylvie Mondor, économiste, et madame Julie Crochetière,  
biologiste, et madame Élise Naud, géographe.

190 À l'arrière de la salle, il y a madame Marie-Josée Méthot qui est coordonnatrice au  
secrétariat de la Commission et c'est elle qui fait le lien entre la Commission et ses  
interlocuteurs. Au besoin, vous pouvez la rejoindre durant toute la durée du mandat au 1-800-  
463-4732.

195 Il y a aussi madame Nathalie Gagnon qui est responsable des communications de la  
Commission et à ce titre, elle est également chargée des relations avec les citoyens et les  
médias ainsi que la tenue du registre dont je vous expliquerai le fonctionnement tout à l'heure.  
Elle sera assistée ce soir de madame Marielle Jean.

200 Je vous présente également monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation  
technique et de la logistique de cette audience publique, ainsi que monsieur Martin Lajoie,  
responsable du son. Messieurs Grenier et Lajoie sont du ministère des Relations avec les  
citoyens et de l'Immigration.

C'est madame Florence Béliveau qui est chargée de la sténotypie et qui va enregistrer  
tous nos propos et échanges.

205 Ces échanges ont d'abord et avant tout pour objectif que le public puisse saisir tous les  
tenants et aboutissants du projet. Dans cet esprit, le devoir du promoteur consiste à expliquer à  
fond son projet. Nous vous présentons donc monsieur Normand Bouchard qui sera le porte-  
parole du promoteur.

210 C'est monsieur Guy Dufort qui sera porte-parole du promoteur, je m'excuse. Vous  
aurez l'occasion plus tard de présenter les gens qui vous accompagnent.

215 Et le porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des  
Parcs, c'est madame Céline Dupont. Pourriez-vous nous présenter les gens qui vous  
accompagnent, s'il vous plaît!

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

220 Oui, bonsoir. Donc je vous présente à ma gauche monsieur Gilles, non pas du tout,  
excusez-moi, je recommence, monsieur Pierre Ouellet du MDEIE et à sa gauche, il y a  
monsieur Nelson Fournier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

225 Derrière moi, j'ai monsieur Stéphane Dion du ministère des Transports. À sa gauche,  
monsieur Camille Morneau, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et, par la suite,  
monsieur Gilles Piché qui représente la MRC de Matane. Et donc monsieur Éric Chaîné  
d'Hydro-Québec, que je n'avais pas encore rencontré. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

230 Merci.

235 La Commission a convoqué certaines personnes-ressources pour différentes séances  
afin qu'elles puissent mettre leur expertise à la disposition du public et de la Commission. Et  
vous avez un calendrier à l'arrière avec madame Méthot qui vous dit les séances où ces  
personnes-là seront présentes.

240 Alors nous avons invité des représentants du ministère des Ressources naturelles, du  
ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation; des gens de  
Tourisme Québec, et pour certaines séances, nous aurons Environnement Canada, Société  
Radio-Canada, des gens d'Hydro-Québec comme on vient de nous le mentionner, des gens de  
la MRC de Matane, de la MRC de La Mitis. Il y a un tableau qui vous explique, parce que ces  
gens-là ne peuvent pas être ici pour toutes les séances et malheureusement, on ne peut pas  
avoir un lien téléphonique de cet endroit. Donc on va essayer de répondre à vos questions; s'il  
y a des questions qui ne peuvent pas être répondues sur place, on les présentera par écrit.

245 La Commission a demandé au promoteur et à certaines personnes-ressources aussi de  
préparer de courtes présentations sur des sujets spécifiques.

250 De plus, pour mieux saisir la portée du projet, une visite publique de points spécifiques  
du tracé, pas du tracé mais du parc sera faite demain, mardi le 17 mai, en compagnie de la  
Commission et du promoteur, et le départ se fera à partir d'ici à neuf heures (9 h). Vous êtes  
tous invités et ceux qui veulent participer à cette visite, s'il vous plaît, si vous pouviez vous  
inscrire avec madame Méthot ou madame Gagnon à l'arrière de la salle, il y a un registre pour  
ça. Nous avons besoin de connaître le nombre exact des personnes pour savoir qu'est-ce que  
255 nous avons besoin comme transport, le transport étant à la charge du promoteur.



C'est le BAPE qui organise cette visite et le promoteur sera là pour présenter différents points. Il n'y aura pas de transcription ou de compte rendu de cette visite. S'il y a des questions importantes qui sont soulevées, ce sera libre à vous de les poser à nouveau en après-midi ou en soirée, durant les autres séances que nous aurons ici à Baie-des-Sables.

260

J'aimerais maintenant vous parler du déroulement de la séance de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques prévoient que les requérants expliquent à la Commission, pour son information et celle du public, les motifs de leur demande d'audience. Je les inviterai donc tout à l'heure, à tour de rôle, par ordre de réception des requêtes au bureau du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

265

Par la suite, l'initiateur du projet disposera de trente (30) minutes pour nous présenter son projet. Et après la présentation de Cartier énergie éolienne, nous prendrons une pause et c'est à ce moment que le registre auquel vous devrez vous inscrire pour venir prendre la parole et poser vos questions sera ouvert officiellement. Donc durant la première pause.

270

À la reprise de la séance, j'appellerai les participants à venir poser leurs questions et ce, dans l'ordre dans lequel ils se seront inscrits au registre.

275

Il y aura une autre pause de quinze (15) minutes plus tard dans la soirée et nous prévoyons ajourner la séance vers vingt-trois heures (23 h). Les travaux de la Commission reprendront demain à treize heures trente (13 h 30). Nous tiendrons également une séance demain soir. La séance de demain après-midi sera plus technique, mais vous êtes tous les bienvenus.

280

Pour la bonne marche de cette première partie d'audience, la Commission aimerait vous présenter les quelques règles qui prévalent habituellement lors des audiences publiques du BAPE. Chaque participant sera autorisé à poser deux (2) questions seulement, de manière à permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer. Par contre, chacun est libre de se réinscrire au registre aussi souvent qu'il le désire.

285

Je vous demande de limiter les préambules à vos questions et surtout d'éviter d'émettre des opinions ou de développer une argumentation. Cette première partie de l'audience est consacrée à l'obtention de l'information qui vous permettra de vous faire une meilleure idée du projet. Et vous aurez tout le loisir voulu, en deuxième partie de l'audience, de venir expliquer vos opinions à la Commission.

290

Vu le nombre de sujets que nous devons aborder, je demanderais aux participants de poser des questions courtes et brèves et aussi de noter les réponses afin d'éviter de les répéter. À nos interlocuteurs et particulièrement au promoteur, je demande de donner des réponses aux questions qui soient concises et simples également.

295

300

Pour éviter les échanges directs entre le promoteur, les porte-parole et le public, toutes les questions du public seront adressées à la présidence de la Commission qui se chargera de les acheminer au promoteur ou aux ministères ou aux autres personnes-ressources les mieux habilitées d'apporter des réponses. De la même manière, toutes les réponses seront adressées à la Commission.

305

Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps pour obtenir des informations additionnelles sur un sujet en particulier.

310

Afin d'assurer le respect de tous les intervenants à cette audience, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques désobligeantes de la part des interlocuteurs et des participants ne seront pas tolérées.

Il est évidemment défendu de fumer, mais ça je pense que c'est évident. Et ce serait aussi grandement apprécié si vous pouviez laisser vos cellulaires fermés.

315

Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement le seront le plus tôt possible. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors de séances subséquentes ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation et sur Internet. Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances seront envoyés dans les centres de consultation dans la semaine qui suit leur dépôt.

320

---

**PRÉSENTATION DES REQUÊTES  
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

325

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

330

Alors je vais maintenant procéder à l'appel des personnes qui ont fait une demande d'audience. Je vais d'abord demander à monsieur Gilles Lefrançois de venir présenter sa requête s'il vous plaît.

Alors c'est monsieur Dufort qui va le faire.

335

Bonsoir monsieur Dufort.

**PAR M. GUY DUFORT:**

340

Bonsoir madame. Mon nom est Guy Dufort, je suis le représentant officiel de Cartier énergie éolienne à cette séance de travail du Bureau d'audiences publiques que vous dirigez.

La lettre que je vais vous lire est datée du 12 avril, elle était adressée à monsieur Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. L'objet de la demande était: Demande d'audience publique pour le projet de parc éolien de Baie-des-Sables.

345

"Monsieur le Ministre,

"La présente est pour demander la tenue d'une audience publique relativement au projet cité en rubrique conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement en raison de l'importance de ce projet pour le développement durable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

350

"En tant que partenaire du milieu, Cartier énergie éolienne, initiateur du projet, sollicite une audience publique afin de répondre à toutes les questions des populations de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer et de recevoir leurs opinions sur le projet.

355

"Si vous décidez de donner un mandat au BAPE de tenir des audiences publiques, nous souhaitons que celles-ci débutent dans les plus brefs délais, afin de respecter l'échéancier que nous impose Hydro-Québec, soit la production d'énergie éolienne dès le mois de décembre de l'année 2006.

360

"En espérant le tout conforme, veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux."

365

Et c'est signé de monsieur Finn Greflund, président.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Dufort.

370

---

**DORIS L. MORISSET**  
**MICHEL MORISSET**

375

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'appellerais maintenant Doris Morisset et monsieur Michel Morisset, s'il vous plaît.

380

Bonsoir madame, bonsoir monsieur.

**PAR Mme DORIS L. MORISSET:**

Bonsoir.

385

**PAR M. MICHEL MORISSET:**

Bonsoir madame la Présidente et bonsoir mesdames, messieurs.

390

Alors je vais lire les documents qui ont été envoyés au ministre Thomas Mulcair le 28 mars 2005 avec les précisions qui s'imposent.

"Monsieur,

395

"Nous désirons qu'il y ait la tenue d'une audience publique relativement au projet du parc éolien de Baie-des-Sables.

400

"Nous ne tenons pas à nous opposer à l'essence même du projet mais bien à un aspect bien particulier: l'augmentation du transport, de l'achalandage, des véhicules lourds sur le Rang 5 Est de Baie-des-Sables amenant des problèmes récurrents de poussière constante en été, vu que l'épandage du calcium liquide est nettement insuffisant, tel qu'indiqué par un rapport de la Sûreté du Québec, rapport ci-inclus.

405

"Veuillez agréer, monsieur le Ministre, nos sentiments distingués."

Et c'est signé Michel et Doris Morisset.

410

Alors voici la lettre qui nous a été transmis par – le 15 octobre 2002. Le 15 octobre 2002, district Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. La Sûreté du Québec:

"Objet:: Plainte concernant un problème de circulation de véhicules lourds.

"Monsieur,

415

"J'ai pris connaissance de votre lettre adressée au ministre des Transports le 26 juillet 2002, concernant les problèmes qu'engendrent la circulation de véhicules lourds près de votre résidence.

420

"Depuis que vous avez signifié votre problématique à notre poste de la Sûreté de la MRC de Matane, plusieurs actions furent entreprises pour régler ce problème: sensibilisation des compagnies de transport; demande d'épandage de calcium liquide auprès de la municipalité; surveillance et opération policières par les patrouilleurs de la Sûreté du Québec; implication de policier parrain de l'agent Francis Rivard, matricule 9089.

425 "De plus, Marc Grant, du ministère des Transports à Matane, informera le maire de  
votre municipalité sur les procédures à entreprendre pour interdire l'accès aux véhicules lourds  
sur cette partie du territoire.

"Espérant répondre à vos attentes."

430 J'aimerais préciser les points suivants. Depuis 2001, malgré des démarches auprès de  
la municipalité de Baie-des-Sables, du ministère des Transports, du ministère de la Sécurité  
publique et de la Sûreté du Québec, il existe des problèmes majeurs de poussière sur le Rang 5  
Est à Baie-des-Sables.

435 Le Rang 5 Est est une route de transit pour les municipalités avoisinantes qui se  
rendent plus particulièrement à Matane. De plus, le Code de la sécurité routière est  
régulièrement non respecté. VTT, vitesse excessive, poids lourds provoquent avec le vent une  
poussière comparable à une tempête de sable par temps sec dans le désert.

440 L'abat-poussière calcium liquide est suffisant. Les problèmes de poussière débutent en  
avril et se terminent en décembre, aux neiges. Les conséquences: il nous est impossible  
d'ouvrir les fenêtres en été; il est hasardeux de traverser le chemin; et des problèmes de santé,  
tels pompes en aérosol pour les poumons et liquide ophtalmologique pour les yeux.

445 De plus, notre propriété est située à deux mètres (2 m) du chemin municipal.  
L'installation des éoliennes augmentera la circulation pendant toute la durée du contrat, soit  
vingt-cinq (25) ans.

450 L'éolienne située au nord-est de notre propriété, qui sera située, pardon, au nord-est de  
notre propriété et qui est d'une hauteur de cent sept mètres (107 m), représente la hauteur d'un  
édifice de trente-cinq (35) étages, affectera de façon permanente notre vue sur le Saint-Laurent  
et diminuera la valeur de notre propriété déjà hypothéquée par le bruit et la poussière.

455 Quelles mesures ont donc été envisagées pour remédier aux problèmes récurrents qui  
seront accentués par la présence des éoliennes. Des solutions ont-elles été envisagées?  
Pouvons-nous recevoir des réponses à nos questions?

Alors merci, madame la Présidente.

460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci madame, merci monsieur.

465

**LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT**

470 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La prochaine requête vient du chef de Listuguj Mi'gmaq, malheureusement qui ne peut pas être présent ce soir. Alors on m'a demandé de lire la requête à leur place ainsi qu'un document qu'ils nous ont fait parvenir aujourd'hui. Ces documents sont en anglais, je vais  
475 procéder à la lecture.

"Dear Mr. Minister" – d'abord la lettre adressée au ministre, monsieur Thomas J. Mulcair.

480 "Dear Mr. Minister,

"The aboriginal community of Listuguj has been made aware of the public announcement by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement regarding the wind power development undertaken by Cartier Wind Energy Inc. for the project located at Baie-des-Sables, near the community of Matane, Quebec.  
485

"We wish to express a dire need to have our concerns heard and addressed during this environment review process. Considering the fact that neither the Quebec Government nor Hydro Quebec Distribution had consulted us as stakeholders of our territorial and ancestral lands upon which this project is being developed, we must, at this time, request that these proceedings take into account the many concerns and issues we have about this project, which will impact our way of life and sustainability.  
490

"Consequently, the Mi'gmaqs of Listuguj wish be scheduled for a date and time during these hearings to voice our concerns on the environment and social impacts this project represents to us. We trust you will understand and appreciate the grave concerns we have and will afford our people an opportunity to express them in very explicit terms.  
495

"Please feel free to contact my office at your earliest convenience to establish a time frame to facilitate these discussions and presentations. Thank you for your kind and prompt attention to this matter.  
500

"Respectfully, Chief of the Listuguj Mi'gmaq."

505 Et nous avons reçu ce soir, par télécopieur, une requête qui m'autorise à lire quelques paragraphes.

"Therefore, you are authorized and requested to read for them their letter of May 6, 2005 to Minister Mulcair attached – la lettre que je viens de lire – and to add the following.  
510

515

"As the Mi'gmaqs of Gespegewagi, we have Aboriginal rights and title and Treaty rights in and to our traditional territory, including the area of this proposed wind development. We have not been consulted and our rights and interests have been ignored, as the lands, forests, rivers, mineral rights and fisheries of our territory have been granted away by the governments representing the Crown, with great profits to others, while we are left without a viable economic future.

520

"The new development of wind power resources offers an opportunity to reverse this sad record and now the Haida and Taku cases from the Supreme Court make it clear that Crown resources allocation and project approval can only proceed prior to successful negotiation of comprehensive agreement on the exercise of our rights, if we are appropriately consulted and accommodated in the decision-making. Part of addressing our rights and interests is also compensation and measures to ensure that we share and the employment and business opportunities that accompany resources development.

525

530

"In the Taku case the Supreme Court of Canada recognized that existing regulatory regimes may be used to fulfill the Crown obligation to consult and accommodate. But in order to qualify, the process applied must meet certain requirements. We ask that immediate attention be given by the commissioners of the BAPE in order to address such issues as the mandate of the BAPE information requirements, Mi'gmaqs involvement in naming the commissioners, funding for the Mi'gmaq involvement, the hearing, scheduling, provision for independent expertise and arrangements regarding the report and follow-up on the assessment process."

535

Alors il y a aussi des questions que nous poserons plus tard.

540

Quant au dernier paragraphe, le BAPE reçoit ses mandats du ministre et s'il y a d'autres aspects que nous devons couvrir, nous devons les recevoir du ministre. Alors nous allons procéder comme il a été prévu dans une audience du Bureau d'audiences publiques pour le moment. S'il y a d'autres développements, vous en serez informés.

Et ces documents seront déposés au registre comme les autres requêtes d'audience.

545

---

### **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT**

#### **PAR LA PRÉSIDENTE:**

550

J'inviterais maintenant le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent à venir présenter sa requête.

Monsieur Gendron, c'est bien ça?

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

555

Oui c'est ça, Steeve Gendron pour le Conseil régional de l'environnement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

560

Bonsoir.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

565

Bonsoir.

Donc en date du 10 mai, adressée à monsieur Thomas J. Mulcair, concernant le projet de parc éolien à Baie-des-Sables.

570

"Monsieur le Ministre,

"Depuis un bon moment déjà, nous suivons avec intérêt les projets de développement de parcs éoliens dans la région du Bas-Saint-Laurent dont celui prévu à Baie-des-Sables dans la MRC de Matane, celui-ci faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

575

"En effet, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent estime qu'il existe d'importantes lacunes quant aux connaissances des impacts environnementaux que ce projet de parc éolien risque d'entraîner. À ce titre, notons entre autres notre connaissance encore très fragmentaire de l'avifaune et des corridors de migration d'oiseaux dans ce secteur. De plus, dans un contexte où d'autre parcs éoliens sont déjà en opération ou projetés dans les municipalités proches, il serait approprié que ce projet soit évalué en fonction d'un plan d'ensemble et que les critères de sélection pour sa réalisation et sa viabilité intègrent les aspects environnementaux et socio-économiques plutôt que le seul aspect tarifaire. Cela, d'autant plus que nous appréhendons plusieurs impacts qui découleront directement de cette nouvelle production sur le territoire, impacts qui pourraient s'avérer en contradiction avec les principes du développement durable.

580

585

"C'est donc dans un souci d'assurer un développement durable à la région d'abord et ensuite à la production éolienne que le Conseil régional de l'environnement considère que le processus décisionnel profiterait d'une analyse plus globale des composantes économiques, environnementales et sociales de ce projet de développement. Surtout qu'après consultation de l'étude d'impact effectuée par Pesca Environnement et Hélimax Énergie pour le compte de Cartier énergie éolienne inc, promoteur, force est de constater que des avis déjà émis par une commission d'enquête du BAPE sont demeurés sans suite. Rappelons que cette commission avisait dans son rapport de mars 2004, concernant les parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville, que "le ministère de l'Environnement devrait définir un cadre d'évaluation

595



des projets dont les exigences conduiraient à une protection équivalente des milieux, que les projets soient soumis à une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et en vertu de la procédure d'évaluation et des impacts sur l'environnement."

600

"Notons de même que la Commission était d'avis, en ce qui concerne les impacts sur l'avifaune que: "L'acquisition de connaissance liée aux corridors de migration est complexe et nécessite une expertise particulière, du temps et la mise à contribution de ressources significatives." Elle énonçait que cette connaissance "est essentielle à une évaluation adéquate des impacts sur l'environnement des projets de parcs d'éoliennes et à leur aménagement optimal".

605

"De l'avis du Conseil régional de l'environnement et d'experts consultés, les inventaires ornithologiques et la connaissance de la biodiversité de l'avifaune de passage dans ce secteur, de même que le degré de sévérité des impacts environnementaux sur ces variables tels que présentés dans l'étude d'impact de Cartier énergie éolienne, sont lacunaires et trop incomplets.

610

"De plus, rappelons que lors de la séance d'information tenue à Baie-des-Sables le 11 avril 2005, les citoyens ont exprimé des inquiétudes quant aux impacts que ce projet aura sur l'environnement, soit sur le territoire forestier ou agricole.

615

"De même, certains s'inquiètent que les retombées économiques dans les localités visées ne soient pas suffisantes. À ces effets, le BAPE était d'avis "qu'il serait approprié que la société d'État, de concert avec les promoteurs de parcs d'éoliennes, convienne d'ententes avec les gouvernements locaux dont l'objectif serait s'assurer à long terme des retombées financières adéquates en compensation des inconvénients subis", mais aussi "qu'une partie des bénéfices engendrés par la production d'énergie éolienne pourraient servir à soutenir les aspirations de développement local et régional des communautés d'accueil".

620

"Pour ces raisons, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent tient à ce que cet autre avis du BAPE soit suivi, à savoir "de tenir une consultation publique sur le développement de la filière éolienne dans la MRC de Matane".

625

"Au terme de nos démarches, nous souhaitons vous adresser formellement cette demande d'audience publique sous l'égide du BAPE. Compte tenu de l'ampleur et de l'importance des préoccupations environnementales, sociales et économiques exprimées par la communauté, le CREBSL demande que celles-ci soient prises en considération lors d'un processus démocratique, transparent et impartial.

630

"Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à cette requête, nous vous prions de recevoir, monsieur le Ministre, nos salutations très cordiales."

635

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

640           Merci monsieur Gendron.

          Alors nous allons prendre une pause de vingt (20) minutes. Le registre est maintenant ouvert pour les gens qui veulent venir poser des questions, à l'arrière de la salle avec madame Méthot.

645           Et aussi je demanderais aux personnes qui veulent venir à la visite de site de demain de donner leur nom aux responsables, soit madame Gagnon ou madame Méthot.

          Alors nous allons reprendre nos travaux à huit heures dix (8 h 10).

650

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

655

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

660

Alors avant la présentation du projet par le promoteur, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que nous avons reçu des documents, donc il y a de nouveaux documents qui ont été déposés.

665

J'aimerais aussi préciser à nouveau la visite de site demain, le point de départ, c'est ici à l'église à neuf heures (9 h).

670

Et aussi, on a un problème de son, alors je demanderais aux gens de Cartier énergie et aux personnes-ressources de parler le plus près du micro possible, pour qu'on puisse améliorer la qualité de réception.

Alors monsieur Dufort, je vous cède la parole. Si vous voulez d'abord présenter les gens qui vous accompagnent et ensuite présenter votre projet, s'il vous plaît.

675

**PAR M. GUY DUFORT:**

680

Alors madame Beudet, présidente de cette Commission, monsieur et madame les Commissaires, madame Mbatika ainsi que monsieur Samak, la table des analystes ainsi que le panel des personnes-ressources, citoyens et citoyennes de Baie-des-Sables, les citoyens qui venez de d'autres municipalités de la Gaspésie, bonsoir.

685

Alors madame la Présidente, Cartier énergie éolienne est tout à fait heureuse de participer à cette audience et de collaborer à l'analyse de l'étude d'impact que fera la Commission d'ici ce soir ainsi que demain durant la journée. Et soyez assurés de la plus grande collaboration de l'équipe professionnelle qui m'accompagne ici ce soir devant cette Commission.

690

Laissez-moi vous présenter les personnes qui m'accompagnent. D'abord à ma gauche, madame Cinnamon. Madame Cinnamon a une maîtrise en biologie et elle est coordonnatrice des études d'impact.

695

À la gauche de madame Cinnamon est monsieur Normand Bouchard. Monsieur Normand Bouchard est vice-président à l'éolien.

Derrière moi, il y a les personnes qui ont fait l'étude d'impact, les professionnels. D'abord j'aimerais vous présenter madame Jeanne Gaudreault; madame Jeanne Gaudreault est ingénieure forestier. Elle est accompagnée de Marjolaine Castonguay. Madame Castonguay est biologiste, elle est présidente du groupe Pesca, et madame Gaudreault travaille

700 également pour le groupe Pesca qui est une entreprise de consultants en environnement, en ingénierie ainsi qu'en foresterie, de Maria dans la Baie des Chaleurs.

705 Suit monsieur Patrick Henn. Monsieur Patrick Henn a une maîtrise en économie de l'environnement et ainsi que monsieur Francis Pelletier. Monsieur Pelletier détient, il est ingénieur en mécanique ainsi qu'une maîtrise en éolien.

Nous avons la présence également de monsieur Marius Philibert. Monsieur Philibert est agronome et il est de Matane.

710 Dans la salle, madame la Présidente, il y a d'autres professionnels et à la demande de la Commission, il nous fera plaisir de répondre aux questions que vous voudrez bien lui poser.

Et finalement à ma droite, madame Jacinthe Matteau qui m'accompagne dans cette présentation que je vous fais.

715 Cartier énergie éolienne est le fruit d'un partenariat entre deux (2) entreprises canadiennes, soit Trans-Canada Corporation ainsi que Innergex II. Ce sont deux (2) entreprises actives dans le domaine de l'énergie et Trans-Canada œuvre dans le domaine du transport gazier, de la production d'énergie électrique et détient une vaste expérience dans la conception, la construction et l'exploitation des centrales énergétiques. Quant à Innergex II, il est un producteur québécois d'énergie spécialisé dans le développement, la propriété et l'exploitation des projets d'énergie renouvelable.

725 Je me permets de tracer un bref historique, madame la Présidente, de notre présence ici ce soir devant la population de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer. D'abord j'aimerais souligner que Cartier énergie éolienne, par un de ses partenaires qui est Innergex, est présent dans la région depuis le début des années deux mille. Nous avons placé une trentaine de mâts de mesure dans la région afin de mesurer le potentiel des gisements éoliens qui s'y trouvent.

730 Dans la mesure des vents, nous avons développé et présenté six (6) soumissions à Hydro-Québec, dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec de l'année 2003. Les six (6) soumissions qui ont été déposées ont été acceptées et retenues par Hydro-Québec Distribution, ce qui représente presque soixante-quinze pour cent (75 %) de la puissance installée entre 2006 et 2012. Donc nous devons installer environ sept cent quarante mégawatts (740 MW) et le chiffre précis est de sept cent trente-neuf virgule cinq mégawatts (739,5 MW).

740 Ensuite, nous avons réalisé des études d'impact pour évaluer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques à la fois pour le projet de Baie-des-Sables qui est sous le travail de votre Commission, ainsi que le projet de Anse-à-Valleau, qui sera sous étude de votre Commission au cours de la semaine qui vient.

745 L'approche de Cartier énergie éolienne est de travailler de concert avec le milieu. Je soulignais tout à l'heure que nous étions présents par la présence d'Innergex depuis les cinq (5) dernières années dans la région de la Gaspésie et d'une façon plus particulière, à Baie-des-Sables.

750 Dès l'annonce que nous avons remporté un projet à Baie-des-Sables, nous avons ouvert un bureau en permanence à Baie-des-Sables. Nous avons aussi un représentant local qui travaille avec les gens, avec les intervenants locaux depuis les quatre (4) dernières années, et les contacts individuels et les contacts avec les propriétaires fonciers ont été réalisés durant ces cinq (5) années de travail avec la population et les intervenants.

755 Enfin, nous avons eu des consultations publiques et des portes ouvertes afin de bien cerner quelles étaient les attentes et les préoccupations que suscite un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Baie-des-Sables.

760 Le projet soumis à cette Commission s'appuie sur des valeurs. D'abord nous voulons agir de concert avec le milieu, avec transparence, et selon le principe du développement durable, soit de s'assurer que les intérêts sociaux, économiques et environnementaux des générations présentes sont respectés sans compromettre les intérêts des générations futures.

765 L'éolien est une technologie verte qui s'inscrit dans une vision de développement durable. Il s'agit d'une énergie qui est en croissance importante à travers le monde et d'ailleurs, madame la Présidente, s'il est de votre intérêt, monsieur Patrick Henn, spécialiste en éolien, pourrait faire une présentation à cette Commission du développement et de l'émergence de cette énergie-là qui est promue à travers le monde entier actuellement.

770 Le projet qui est soumis en étude d'impact s'appuie également sur des objectifs que nous avons établis il y a quelques années. D'abord la participation du projet au développement de l'économie locale. Et par économie locale, madame la Présidente, nous retenons la définition qui nous a été communiquée lors de nos rencontres avec les populations. Dans l'économie locale, nous entendons Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer et par la suite, sous forme de rayonnement, nous nous étendrons sur un territoire plus grand.

775 L'harmonisation du projet avec la présence de l'industrie touristique fait partie aussi de nos objectifs, de sorte que nous sommes conscients que l'industrie touristique représente des retombées économiques d'environ deux cents millions (200 M\$) dans cette vaste région.

780 Enfin, le respect de la communauté hôte du projet est un de nos objectifs importants. La protection de l'environnement aussi s'inscrit dans ces objectifs et le projet se veut une intégration aux activités agricoles et forestières de sorte qu'à notre avis, il est possible qu'industrie éolienne et ainsi que l'activité agricole et forestière puissent cohabiter pendant de nombreuses années.

785 Le projet de Baie-des-Sables n'est pas un projet qui a surgi d'une façon subite. Il s'inscrit dans une vaste volonté de la Gaspésie de se développer et je vous ramène au début des années deux mille où la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane a choisi des créneaux d'excellence, soit les pêches, le tourisme ainsi que le développement de l'industrie éolienne.

790 Sur l'écran apparaît maintenant, madame la Présidente, un tableau, il s'agit de la carte des vents de Baie-des-Sables qui exprime quelle est la valeur du gisement éolien de Baie-des-Sables. En haut à gauche, vous avez le fleuve Saint-Laurent. On peut y lire où est située la municipalité de Baie-des-Sables ainsi que la municipalité de Métis-sur-Mer.

795 La couleur rouge indique la valeur du gisement éolien, de sorte que plus la couleur est rouge, plus le gisement est important et, à mesure que nous dégradons vers le jaune, la valeur du gisement va en diminuant.

800 Toutefois, un projet comme celui de Baie-des-Sables est assujéti à des exigences réglementaires et à d'autres exigences ou contraintes avec lesquelles nous devons travailler. Nous avons observé d'une façon très attentive les ententes que nous avons eues avec les propriétaires fonciers sur la localisation des éoliennes et des chemins d'accès, de sorte que la carte qui suit représente les espaces résiduels qui nous restaient quand nous avons appliqué

805 les contraintes ainsi que les exigences réglementaires.

Sur la carte actuellement projetée, la partie grise représente toutes les zones de restriction et les parties blanches représentent, si vous me permettez l'expression, les taches où il nous était possible de placer les éoliennes. Et les points noirs sont l'emplacement des éoliennes tel que le parc a été conçu.

810

Le projet de Baie-des-Sables comprendra soixante-treize (73) éoliennes d'un point cinq mégawatt (1, 5 MW). Soixante et une (61) éoliennes seront implantées sur le territoire de Baie-des-Sables et douze (12) sur le territoire de Métis-sur-Mer. Nous allons utiliser une superficie de quatre mille trois cent quarante hectares (4340 ha), soit environ cinquante pour cent (50 %) en terres agricoles et cinquante pour cent (50 %) en forêt.

815

Un poste de raccordement de soixante-quinze mètres par soixante-quinze mètres (75 m X 75 m) sera construit près de la route à Dion et un bâtiment d'entretien sera construit également dans le parc industriel de Baie-des-Sables.

820

Les grandes caractéristiques des éoliennes qui seront construites et installées à Baie-des-Sables, il s'agit d'éoliennes de la compagnie General Electric, qui a une hauteur de quatre-vingts mètres (80 m). Le diamètre de son rotor sera de soixante-dix-sept mètres (77 m). Elle occupe en exploitation une superficie de deux cent vingt-cinq mètres (225 m) et est érigée sur un socle de béton qui sera enfoui et est situé judicieusement en tenant compte des contraintes d'implantation.

825

830

Madame la Présidente, nous pourrions vous présenter aussi monsieur Francis Pelletier qui pourrait faire une courte présentation à cette Commission sur la façon avec laquelle nous avons travaillé pour faire l'implantation des éoliennes sur le territoire.

835

Les grandes activités du projet maintenant, il y aura trois (3) phases. Il y aura la phase de construction, évidemment la phase d'exploitation et finalement la phase de démantèlement. Lors de la phase de construction, nous devons améliorer ou construire des chemins d'accès, nous devons préparer les sols, ériger des éoliennes, installer des lignes électriques souterraines et aériennes. Il y aura la phase d'exploitation, comme je le mentionnais. Et finalement la phase de démantèlement à la fin des vingt (20) années que durera l'exploitation.

840

Les chemins d'accès auront une largeur de sept point cinq mètres (7,5 m). Nous aménagerons treize kilomètres (13 km) de chemins existants. Nous construirons vingt-huit point un kilomètres (28,1 km) de nouveaux chemins et en territoire forestier, la superficie forestière déboisée sera de soixante-six point six hectares (66,6 ha), ce qui représente trois point un pour cent (3,1 %) du couvert forestier total. Les surfaces temporaires que nous allons utiliser, soit trente-cinq point trois hectares (35,3 ha) nécessaires à l'érection des éoliennes, seront reboisées ou végétalisées après entente avec chacun des propriétaires concernés.

845

850

Le territoire agricole quant à lui, en construction, nous devons utiliser soixante-cinq point huit hectares (65,8 ha) qui comprennent les chemins, les aires de travail ainsi que les lignes électriques. Ce qui représente trois point deux pour cent (3,2 %) de la superficie totale dédiée à l'agriculture. Les surfaces temporaires qui sont égales à trente-trois point quatre hectares (33,4 ha), qui sont nécessaires à l'érection des éoliennes, seront remises en culture par la suite.

855

Le réseau électrique, quant à lui, comprend environ soixante-dix kilomètres (70 km) de lignes électriques seront installées. Toutes les lignes reliant les éoliennes les unes aux autres seront enfouies, ce qui est tout à fait conforme au Règlement de contrôle intérimaire des deux (2) MRC que sont la MRC de Matane et celle de La Mitis. Enfin, les lignes longeant les routes municipales seront aériennes pour environ trente kilomètres (30 km) mais il n'y aura jamais de rangées de poteaux sur les lignes longeant les routes municipales.

860

865

Enfin, à la phase de démantèlement, prévue pour vingt (20) années, dans vingt (20) ans, il y aura arasement de un mètre (1 m) de la base de béton et nous enlèverons les fils électriques qui ont été enfouis et finalement, nous enlèverons les éoliennes et nous remettrons en culture agricole ou forestière les sols qui ont été utilisés ou temporairement bouleversés durant cette phase de démantèlement.

870

Dans l'étude d'impact, madame la Présidente, nous avons identifié des enjeux qui nous semblaient les plus significatifs: d'abord les paysages, la réception des signaux de télécommunication, l'ambiance sonore, les oiseaux ainsi que les chauves-souris.

875 Afin de diminuer le plus possible les impacts sur le territoire d'insertion du parc d'éoliennes, nous mettrons en application le Guide des bonnes pratiques pour la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère de l'Environnement du Québec. Nous suivrons le Guide des saines pratiques, voirie forestière et installation des ponceaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et nous allons évidemment nous conformer aux exigences du Règlement sur les normes d'intervention en forêt.

880 Ceci, ce sont toutes des normes qui ont fait leurs preuves, qui sont appliquées surtout en forêt privée, en forêt publique, excusez-moi, à notre connaissance. Nous allons faire en sorte de les appliquer en terrain privé afin d'en diminuer les impacts le plus possible.

885 S'ajouteront des mesures de compensation. D'abord nous verserons pendant les vingt (20) années d'exploitation des redevances annuelles aux propriétaires fonciers avec qui nous avons eu des ententes.

890 Nous allons verser une contribution financière volontaire aux municipalités de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer. Nous allons mettre en place une fiducie pour assurer le démantèlement des éoliennes. Cette suggestion, madame la Présidente, nous a été faite lors de rencontres que nous avons tenues avec les gens de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer qui voulaient les garanties que le parc éolien serait démantelé à la fin de la vingtième année.

895 Il s'agit d'un projet de cent soixante millions (160 M\$) dont en construction nous dépenserons trente-deux point neuf millions (32,9 M\$) et créeront une centaine d'emplois pendant les six (6) mois que durera cette phase du projet.

900 Dans l'exploitation, nous dépenserons deux point cinq millions (2, 5 M\$) annuellement pour l'entretien du parc dont environ cinquante pour cent (50 %) seront des retombées locales ou régionales selon les termes que nous avons définis au début de mon exposé. Enfin, durant l'exploitation, il y aura dix (10) emplois directs durant les vingt (20) ans que durera l'exploitation.

905 Il y a aussi la mise en place d'une usine de fabrication de tours à Matane et une usine de pales à Gaspé. Et vous comprendrez que le projet de Baie-des-Sables sera un des premiers parcs qui s'alimentera à ces usines que je qualifierais maintenant d'usines gaspésiennes et qui sont tout à fait en ligne avec le créneau d'excellence que s'est donné la région désignée, qui est le créneau et le développement de l'énergie éolienne.

910 Nous allons avoir un suivi vigoureux. Cartier énergie éolienne mettra en place un programme de suivi afin de valider l'évaluation des impacts qu'il a identifiés et d'une façon plus particulière, le suivi portera sur les éléments suivants que nous avons identifiés comme étant les grands enjeux que sont les paysages, la réception des signaux de télécommunication, l'ambiance sonore, les oiseaux ainsi que les chauves-souris.



915

Il est important pour Cartier énergie éolienne d'être très près de la population et de travailler de concert avec cette population comme je l'ai mentionné au début de mon exposé, de sorte que nous allons mettre en place un comité de suivi local afin de maximiser les retombées économiques et d'identifier les enjeux et d'apporter les mesures appropriées selon le cas.

920

L'échéancier. Nous prévoyons le début des travaux au printemps de 2006 pour la mise en exploitation en décembre 2006.

925

Madame la Présidente, si vous le permettez, j'aimerais situer dans le temps l'ensemble des projets que nous réaliserons de concert avec la population de la Gaspésie. D'abord en 2006, nous mettrons en opération Anse-à-Valleau et Baie-des-Sables. En 2007, nous faisons relâche. En 2008, nous construirons Carleton; en 2009, nous mettrons en exploitation Les Méchins. En 2010, nous serons à Cloridorme, c'est-à-dire à la montagne Sèche et finalement en 2011 et 2012, nous aménagerons successivement les projets de Gros Morne 1 et Gros Morne 2 qui sont situés dans les municipalités de Mont-Louis et de Rivière-Madeleine.

930

Madame la Présidente, monsieur et madame les Commissaires, participants à cette assemblée, Cartier énergie éolienne vous remercie de cette opportunité que nous avons de vous présenter le projet et soyez assurés de la plus grande collaboration de nos professionnels pour la réussite de cette audience.

935

Et j'en profite aussi pour remercier les gens de Baie-des-Sables que nous côtoyons depuis les quatre (4) ou cinq (5) dernières années. Nous avons été présents, nous sommes présents ici ce soir et j'aimerais confirmer à la population de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer que Cartier énergie éolienne veut être une valeur ajoutée à votre patrimoine industriel, si vous permettez de parler de cette façon-là, et soyez assurés que nous serons un citoyen corporatif responsable pendant les vingt (20) ans que durera l'exploitation de ce parc.

940

Merci à tous.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

945

Merci monsieur Dufort.

950

955

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
STEEVE GENDRON**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

960

Alors nous procédons maintenant au début de la période de questions, les gens seront appelés dans l'ordre de l'inscription au registre. Ce registre sera ouvert jusqu'à la pause de la dernière séance de cette première partie.

965

Alors je vous rappelle que vous devez vous limiter à deux (2) questions et que ça doit être des questions et non des commentaires parce que c'est lors de la deuxième partie seulement que la Commission sera intéressée à entendre vos opinions lors de la présentation de vos mémoires.

970

J'aimerais aussi attirer votre attention sur les présences des personnes-ressources afin de m'assurer que les gens qui sont dans la salle ce soir, s'ils veulent poser des questions à certains organismes qui ne seront pas là demain, puissent le faire.

975

Alors nous avons des représentants d'Hydro-Québec ce soir mais ils ne seront pas là demain. Si vous avez des questions pour Hydro-Québec, s'il vous plaît les poser ce soir. Il y a aussi des ministères qui sont là ce soir et demain après-midi mais pas en soirée.

980

Par ailleurs il y a des directions du ministère des Ressources naturelles, la société Radio-Canada qui seront là seulement demain soir. Alors voilà

Alors j'inviterais d'abord monsieur Steeve Gendron s'il vous plaît.

985

Pendant que monsieur Gendron s'installe à la table, j'aimerais demander à monsieur Dufort s'il est possible de déposer une copie papier de votre présentation de ce soir.

**PAR M. GUY DUFORT:**

990

Oui, madame la Présidente, nous déposerons une copie papier ainsi qu'une copie électronique de ma présentation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

995

Alors rebonsoir, monsieur Gendron.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

1000 Bonsoir. Ce serait une question pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1005 Donc dans le rapport de mars 2004 sur les projets d'aménagement de parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller de Murdochville, la Commission était d'avis qu'il était difficile d'évaluer l'impact cumulatif de plusieurs parcs d'éoliennes sur le territoire, cela tant au niveau des impacts environnementaux, sociaux et économiques. La Commission était d'avis aussi que le ministère devrait définir un cadre d'évaluation des projets dont les exigences conduiraient à une protection équivalente des milieux.

1010 J'aimerais savoir la position du ministère sur ces avis, s'ils ont été suivis, et s'il juge pertinent d'élaborer un plan d'ensemble afin d'éviter qu'une évaluation projet par projet ne nous amène à des situations qui pourraient s'avérer, après coup, aberrantes, cela dans un contexte où il existe beaucoup d'inconnues et où l'on souhaite que le développement de cette filière de production d'énergie s'intègre dans un plan de développement durable pour la région.

1015 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors madame Dupont, s'il vous plaît.

1020 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui. Si j'ai bien compris, la question concerne l'étude des impacts cumulatifs et le cadre d'évaluation des projets.

1025 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Oui.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1030 C'est référence probablement au scindement des projets, les projets qui ne sont pas...

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

1035 Il y a le scindement des projets et aussi, on a vu dans la présentation qu'il y a beaucoup de projets quand même de prévus, à l'échelle que ce soit Gaspésie-Bas-Saint-Laurent.

Là-dedans, bien, ces projets-là qu'on nous a présentés, c'est quand même des projets qui font partie d'un appel d'offres, il y a d'autres projets aussi qui se développent en dehors de ce

1040 projet d'appel d'offres, et certains projets aussi qui, peut-être, sont en bas des dix mégawatts (10 MW) soumis à la procédure d'évaluation.

1045 Donc je voudrais savoir si le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs juge que ce serait pertinent d'avoir un cadre d'évaluation globale, d'avoir une vue d'ensemble.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1050 Bon, je vais répondre en deux (2) parties. Pour les projets qui sont déjà inscrits à l'appel d'offres, les projets qui ont déjà répondu à l'appel d'offres, qui sont décidés, il est certain qu'ils sont vus un à un, présentement, parce qu'il n'y a pas eu d'étude conjointe pour l'ensemble de ces projets-là. Au niveau de la législation, présentement, l'étude d'évaluation environnementale se fait projet par projet.

1055 Maintenant, pour ce qui est d'une étude, ce qui pourrait être fait au niveau d'une étude globale, la seule chose qui pourrait être faite, ce serait probablement une consultation par le BAPE, peut-être, que j'entrevois, une consultation plus large. Ou encore, ce qui est à l'étude présentement, au niveau de notre ministère, c'est un processus d'évaluation environnementale stratégique qui, là, pourrait englober plus de projets.

1060 Mais ça, comme je vous dis, c'est vraiment à l'étude, c'est pas prévu à court terme nécessairement.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

1065 C'est beau, oui, OK.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1070 Est-ce que je peux poser une question. Et ce projet de développement stratégique, c'est dans les nouvelles directions pour le ministère par rapport au développement durable? Est-ce que vous pourriez élaborer un peu plus sur ça, s'il vous plaît.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1075 Je ne peux pas vous mentionner que ça va être mis en place dans le cadre du nouveau plan de développement durable, c'est tout simplement, au sein de notre direction, un processus qui est à l'étude. Donc il y a pas d'annonce comme de quoi ça va être mis en place.

1080 Je sais pas si mon collègue Denis Talbot a quelque chose à rajouter? Non, pas vraiment.

Est-ce que j'ai bien répondu à votre question?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1085 Oui. En fait, si on comprend, c'est que finalement, ça prendrait ce qu'on appelle, nous, une générique donnée sous l'article 6.3, où on pourrait revoir l'ensemble des projets d'éoliennes dans la Gaspésie.

C'était le sens de votre question?

1090 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Oui, c'est le sens de la question. Et puis aussi, de m'assurer que le ministère du Développement durable a une attitude de développement durable.

1095 En tout cas si déjà, dans des avis d'une commission précédente, on s'inquiète des effets cumulatifs de ces projets-là, bien, on devrait être conséquent et puis déterminer ce cadre d'évaluation là, et se pencher sur ce plan d'ensemble, ce plan stratégique là de développement durable pour la région; s'assurer que, c'est ça, les aspects environnementaux, socio-économiques soient vus dans une perspective plus globale.

1100

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

1105 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1110 Oui. Si vous me permettez, monsieur Gendron, je vais reprendre la question. Si on prend les projets un par un, la question d'effets cumulatifs devient importante, intéressante, parce que par exemple par rapport au mouvement migratoire des oiseaux, l'affectation du sol d'un projet comme le projet qui nous concerne, pris séparément, sans tenir compte d'autres affectations de sol semblables dans la région va conduire à des conclusions d'acceptabilité ou non-acceptabilité qui seront différentes si on tient compte d'autres modes d'affectations de sol semblables.

1115 Alors au ministère de Développement durable, Environnement et Parcs, il y a pas une méthode propre à votre mandat, à vos analyses, pour tenir compte de ça dans l'analyse qu'on fait?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1120

Présentement, la procédure d'évaluation, on demande au promoteur de tenir compte des impacts cumulatifs, mais nous, on n'a pas de méthode particulière d'analyse des impacts. Il y en a au niveau fédéral, mais au niveau provincial, il n'y a pas de méthode pour les impacts cumulatifs.

1125 Par contre, on en tient compte d'une certaine façon, mais il y a pas de méthode précise. C'est vraiment projet par projet, présentement, l'évaluation environnementale qui se fait, au niveau de la procédure.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1130 Oui, allez-y, monsieur Gendron.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

1135 Une partie de ma question concernait à savoir si ce serait pertinent.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1140 Pardon, je vous ai mal compris.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

1145 Je voulais savoir, une partie de ma question, je voulais tout simplement savoir si le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, trouverait que ce serait pertinent d'avoir ce cadre d'évaluation là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1150 Je pense que madame a répondu à votre question, la Commission en prend bonne note.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

D'accord.

1155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous une deuxième question?

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

1160 Oui, oui, oui. Pour le ministère des Ressources naturelles, secteur faune.

1165 Donc le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent voudrait que le ministère des Ressources naturelles, secteur faune, commente les inventaires d'oiseaux de l'étude d'impact du promoteur, savoir si à l'heure actuelle les connaissances sur les corridors de migration d'oiseaux, sur les nidificateurs et les hivernants sur le territoire et à l'échelle régionale,

sont suffisantes pour évaluer correctement les impacts et procéder à un aménagement optimal du parc prévu et les autres.

1170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, ministère des Ressources naturelles.

1175 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

Oui, Nelson Fournier, de Faune Québec. Au niveau des données qui ont été déposées jusqu'à présent, c'est sûr que l'information était incomplète et on avait demandé au promoteur de faire de nouvelles études. De nouveaux inventaires ont été réalisés cette année.

1180 Par contre, on les a pas eus, on les a pas analysés, je peux pas les interpréter. Mais en tout cas, le premier dépôt des données était insuffisant pour permettre d'évaluer les corridors de migration.

1185 Mais on sait déjà, suite à des données disponibles sur le territoire, qu'il y a quand même certains enjeux au niveau de quelques espèces qui sont sous notre juridiction, et qui ont un statut d'espèce vulnérable, que ce soit l'aigle royal, le pygargue à tête blanche ou le faucon pèlerin, et même le hibou des marais, qui est présent, qui est observé à l'observatoire Raoul-Roy. Alors ces données-là démontrent que pour les espèces d'oiseaux de proie, il y a des enjeux importants pour le territoire de Baie-des-Sables.

1190 Au niveau des chiroptères, des chauves-souris, on retrouve trois (3) espèces qui sont aussi intéressantes parce qu'elles ont le statut d'espèce susceptible, en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. Il s'agit de la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris rousse. Ces trois (3) espèces-là sont des espèces migratrices et ces  
1195 espèces-là, entre les déplacements qu'elles font et les territoires qu'elles utilisent durant l'été, font de grandes migrations et il semble, selon les données disponibles à ce moment-ci, qu'elles utilisent peu leur système d'écholocation et qu'elles peuvent mal percevoir les obstacles dans leur corridor de migration, ce qui les rend particulièrement vulnérables à des objets qui se trouvent dans leur champ de migration. C'est les espèces qui seraient aussi à surveiller.

1200 Je pense que c'est complet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1205 J'aimerais rappeler à tout le monde que les réponses doivent être adressées à la Commission et les questions également. Merci.

Cette étude que vous avez demandée, vous dites qu'elle est pas complétée ou vous ne l'avez pas reçue, elle a été demandée au promoteur. Monsieur Dufort.

1210 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, j'aimerais que madame Castonguay réponde à cette question, s'il vous plaît.

1215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, merci.

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1220

Bonsoir madame la Présidente. Effectivement, le promoteur a effectué une étude au niveau de la migration des rapaces à partir du 30 mars 2005 et l'étude, actuellement, est toujours en cours au niveau du passage des oiseaux, des rapaces.

1225 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous pensez finir cette étude-là à quel moment?

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1230

Madame la Présidente, incluant la compilation des résultats, nous pourrions déposer l'étude dans quatre (4) semaines.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1235

Oui, est-ce que ce serait possible, s'il vous plaît. Nous apprécierions, merci.

Monsieur Samak.

1240 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1245 Juste, monsieur Dufort, pour profiter de la réponse de madame Castonguay, est-ce qu'au cours des travaux que vous avez faits, avez-vous regardé la littérature sur les impacts des parcs éoliens par exemple en Europe du nord; est-ce qu'il y a des études sur la mortalité des oiseaux par exemple, impact sur les mouvements des oiseaux migratoires, etc. Avez-vous regardé cette littérature, la consulter?

**PAR M. GUY DUFORT:**

1250

Madame la Présidente, ma réponse serait positive et j'aimerais, avec votre permission, demander à madame Castonguay d'apporter les réponses plus précises, s'il vous plaît.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255 Oui, allez-y.

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1260 Oui, monsieur le Commissaire, une revue de la littérature a été effectuée au cours des dernières années, pour voir les suivis qui étaient effectués au niveau de l'avifaune et des parcs éoliens.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1265 Est-ce que certaines de ces études que vous avez consultées, qui ne sont pas disponibles peut-être aux citoyens de la région, est-ce que certaines de ces études pourraient être partagées avec la Commission ou si vous avez des choses que vous pouvez déposer avec nous ou il y en aura?

1270 **PAR M. GUY DUFORT:**

Oui, madame la Présidente, les études dont parle Marjolaine, nous les rendrons disponibles à la Commission.

1275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Gendron.

1280

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

Pour ces deux (2) questions-ci...

1285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va pour le moment? D'accord.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

1290

Peut-être, tout de même, donc je posais la question en fonction des corridors de migration d'oiseaux, là on me parle d'une étude printanière de mars, en cours, pour les oiseaux de proie, entre autres.

1295

Mais par rapport aux espèces qui nichent sur le territoire et les hivernants?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous voulez savoir s'il y a des données?

1300 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Oui, s'il y a des données; aussi, si présentement les inventaires touchent à ces espèces-là.

1305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufort.

1310 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, je n'ai pas très bien compris la question, le son est très mauvais ici, j'entends mal la question.

1315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, je suis d'accord avec vous, c'est très difficile. Peut-être que c'est la même chose pour vous, peut-être que vous avez de la difficulté à nous entendre, mais si vous pouviez répéter votre question lentement, parce qu'il y a un écho ici, on vous entend pas.

1320 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

OK. Bon, présentement les inventaires se font, il y a une attention particulière sur les oiseaux de proie, mais il y a aussi des espèces qui nichent sur le territoire.

1325 Je veux savoir si les données d'inventaires qu'on est en train de recueillir vont avoir un regard pour ces espèces, et puis aussi, la question des oiseaux qui hivernent, qui passent l'hiver ici. Et ça, j'ai pas vu de données, en tout cas de références par rapport à ça dans l'étude d'impact.

1330 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors la question, c'est de savoir s'il y a d'autres espèces que les espèces rapaces qui vont être couvertes par l'étude que vous êtes en train de faire.

1335 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, si vous l'autorisez, on pourrait écouter madame Castonguay qui aurait une petite présentation à faire à la Commission sur les études sur les oiseaux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1340

Oui, s'il vous plaît, allez-y.

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1345

Madame la Présidente, je vais vous présenter, ainsi qu'à toute la population, les résultats des travaux d'inventaires qui ont été réalisés afin de comprendre davantage les populations d'oiseaux de la région de Baie-des-Sables.

1350

Ce qu'on appelle faune aviaire est équivalente à la population d'oiseaux. Pour le parc de Baie-des-Sables, trois (3) inventaires de suivis de migration ont été effectués au cours des derniers mois; déjà au printemps 2004, un inventaire a été réalisé, à l'automne 2004 également, et comme mentionné précédemment, au printemps 2005.

1355

Au niveau des suivis de migration au printemps et à l'automne 2004, la méthode des points d'écoute et des points d'observation ont été utilisés. Les deux (2) observateurs se positionnaient sur des points hauts, de manière à observer le maximum d'oiseaux possible, et se positionnaient également dans différents peuplements forestiers, de manière à maximiser leur chance d'observer le maximum d'espèces possible qui pourraient être présentes sur le site.

1360

Pendant les inventaires de printemps et d'automne 2004, au total cent vingt et une (121) espèces d'oiseaux ont été observées, pour un total de près de vingt mille (20 000) observations.

1365

Vous avez ici la localisation des sites d'inventaires. Afin de bien couvrir le territoire à l'étude, nous avons fait un premier site d'inventaire dans le secteur de Baie-des-Sables, et également dans le secteur de Saint-Luc-de-Matane, afin d'avoir une couverture un peu plus large du territoire. Chacun des cercles rouges représente les points d'observation qui ont été positionnés dans différents peuplements forestiers.

1370

Au niveau de l'inventaire printanier, l'inventaire s'est déroulé du 10 mai au 10 juin. Je tiens à mentionner qu'après le 10 juin, nous étions présents dans le secteur de Les Méchins, où les résultats ne sont pas mentionnés ici. L'aire d'étude, comme mentionné précédemment, était dans le secteur de Baie-des-Sables et le secteur de Saint-Luc. Et au total, au printemps, cent huit (108) espèces ont été observées, pour un total de onze mille (11 000), plus de onze mille (11 000) observations d'individus, d'oiseaux.

1375

1380

Les principales espèces présentes qui ont été observées sont, en premier lieu, la plus abondante, le bruant des neiges, qui se déplace en grand groupe; l'oie des neiges, qui se déplace également en groupe; le bruant à gorge blanche, la bernache du Canada ainsi que le roitelet à couronne rubis. Aussi, la mésange à tête noire, qui est un oiseau qui est présent sur le territoire.

1385 Au niveau des rapaces, au printemps 2004, au total quatorze (14) espèces d'oiseaux ont été observées, pour un total de deux cent sept (207) observations: la buse à queue rousse, avec trente-quatre (34) observations; la buse pattue, vingt-sept (27) observations; la crécerelle d'Amérique, la petite buse.

1390 Également, on tient à mentionner la présence de quatre-vingt-treize (93) rapaces, qui est indiquée ici, "rapaces SP", qui veut dire espèce, que les observateurs n'ont pas pu identifier parce que les oiseaux se tenaient trop loin, étaient situés trop loin d'eux, à plus d'un kilomètre (1 km) et il était impossible de les identifier, puisque les observateurs notaient que les rapaces se déplaçaient à la frontière du fleuve et de la côte.

1395 Concernant l'inventaire automnal qui s'est déroulé du 4 septembre au 18 octobre 2004, toujours dans la municipalité de Baie-des-Sables, soixante et onze (71) espèces d'oiseaux ont été observées pour un total de plus de huit mille (8000) observations. L'étourneau sansonnet qui se déplace en grand groupe lors de sa migration a été observé; l'oie des neiges toujours; la corneille d'Amérique, la bernache du Canada, le merle d'Amérique et également des passereaux qui sont particulièrement difficiles à observer en période automnale, puisque leur champ n'est plus caractéristique, ni également leur plumage.

1400 Au niveau des rapaces, dix (10) espèces de rapaces ont été observées, pour un total de trente (30) individus ou trente (30) observations: le busard Saint-Martin, la crécerelle d'Amérique et la petite buse.

1405 Au niveau de la surveillance des espèces à statut particulier, nos informations proviennent du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, les données des fichiers EPOQ qui sont fournies par l'Association québécoise des groupes en ornithologie, et également le BDOMQ, qui est la Banque de données sur les oiseaux menacés du Québec, également fournies par l'Association  
1410 québécoise des groupes en ornithologie.

1415 Quatre (4) espèces d'oiseaux à statut particulier sont potentiellement présentes sur le site. Au niveau du pygargue à tête blanche, une seule observation a été faite au cours de l'inventaire printanier 2004, et suite à des discussions avec des ornithologues amateurs du secteur, il est possible d'apercevoir l'aigle royal, le faucon pèlerin et le hibou des marais dans le secteur de Baie-des-Sables. Au niveau du pygargue à tête blanche, l'aigle royal et le faucon pèlerin, et finalement le hibou des marais.

1420 Ici, on a des cartes qui représentent l'abondance relative à chacun des points d'écoute; le cercle vert représente, plus le cercle vert est gros, plus la présence d'oiseaux était abondante. Comme ici, c'est indiqué par la lettre R1, on a un point d'observation au niveau des rapaces.

On a observé également la direction des vols lors des migrations du printemps et de l'automne 2004, je vous présente ici les résultats pour le printemps 2004. Ce qu'on observe lors

1425 du printemps, dans le secteur de Baie-des-Sables, c'est que les oiseaux se déplacent majoritairement vers l'ouest et vers le sud-ouest, représenté par le triangle. Dans le secteur de Saint-Luc, les oiseaux se déplacent principalement vers le nord-ouest. L'explication possible, Saint-Luc étant situé dans les terres, nous avons observé davantage des oiseaux qui se déplaçaient vers le fleuve.

1430 La situation à l'automne est un peu plus diffuse. Ce qu'on observe, les oiseaux se déplacent dans plusieurs directions, vers l'ouest, le nord, l'est ou le sud.

1435 L'impact potentiel d'un parc éolien sur la faune avienne est de deux (2) niveaux. Dans un premier temps, on note la perte d'habitats suite à la mise en place du parc; dans le secteur de Baie-des-Sables, le déboisement nécessaire à la mise en place des éoliennes est de soixante-six virgule six hectares (66,6 ha). Également, le deuxième impact potentiel, c'est le risque de collision des oiseaux avec les pales et les mâts. Selon la littérature, en moyenne il y a un virgule huit (1,8) oiseau par éolienne par année qui peut se frapper ou, selon la littérature, qui peut être tué par les éoliennes.

1440 Certaines mesures de mitigation et de suivi ont été soulignées. La première, c'est de limiter les lignes aériennes par l'enfouissement des lignes électriques. Il y a un effort qui a été mis dans la conception, dès la conception du parc de manière à enfouir les lignes électriques. Et  
1445 deuxièmement, la mise en place d'un suivi ornithologique, suite à l'implantation du parc, de manière à suivre la possibilité de mortalité des oiseaux dans le parc éolien.

Merci beaucoup.

1450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci madame. Vous allez déposer cette présentation également, copie papier et électronique, s'il vous plaît?

1455 **PAR M. GUY DUFORT:**

Oui madame.

1460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Je pense que, monsieur, vous aviez une question en regard de la présence des espèces en hiver, aussi?

1465

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

Oui. Bien, je voulais savoir si donc, les inventaires d'hiver avaient été faits, ça a pas été fait, c'est pas prévu. Au niveau des espèces qui nichent...

1470

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pouvez m'adresser les questions, s'il vous plaît.

1475

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

Au niveau des espèces qui nichent, je trouve qu'il y a beaucoup de lacunes. On prévoit de commencer la construction au printemps, ça va être dans la période de nidification, en tout cas je présume. On devrait peut-être regarder ça. C'est ça.

1480

Au niveau du corridor de migration, j'y reviens un peu parce qu'il avait été signalé au promoteur que la présence de la vallée de la Matapédia pourrait constituer un corridor qui facilite la migration vers la baie des Chaleurs, il y a eu un effort pour documenter un peu plus les connaissances de l'avifaune au point de vue régional en allant à Saint-Luc-de-Matane, peut-être que ça aurait été pertinent – mais là, je rentre dans le commentaire – de regarder peut-être plus au sud, vers la vallée de la Matapédia, étant donné quand même que ça avait été signalé.

1485

Peut-être une question par rapport à ça, pourquoi n'a-t-on pas regardé dans les municipalités plus au sud, alors qu'on avait signalé que la présence de la vallée de la Matapédia serait peut-être un corridor facilitant la migration.

1490

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors est-ce que vous avez regardé cet aspect, au niveau des migrations, des corridors de migration dans la vallée de la Matapédia. Monsieur Dufort.

1495

**PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, si vous le permettez, je voudrais juste bien saisir la question de monsieur Gendron, je vais la répéter et si j'ai mal compris, vous me corrigez, s'il vous plaît.

1500

J'ai compris que monsieur Gendron voulait savoir quels sont les efforts que nous avons faits ou pas faits pour la vallée de la Matapédia, la migration des oiseaux en hiver, ainsi que les oiseaux nicheurs qui nichent probablement au printemps, et par rapport aux travaux qui débiteront au printemps.

1505

Est-ce que j'ai bien compris la question de monsieur Gendron?

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

1510

Je constate qu'au niveau des espèces qui nichent, les inventaires en tout cas ont pas porté spécialement là-dessus ou en tout cas, on a peu regardé ça.

1515

Je constate que par rapport aux hivernants, il y a pas eu d'inventaire, par rapport aux oiseaux qui habitent le territoire l'hiver, OK.

1520

Et puis je constate aussi que par rapport aux corridors de migration d'oiseaux, que le ministère de l'Environnement avait signifié que la présence de la vallée de la Matapédia pouvait constituer un corridor de migration, et puis je constate qu'il y a pas nécessairement d'efforts pour apporter plus de données par rapport à ce probable corridor de migration.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1525

Je vais d'abord demander à monsieur Ouellet, quand vous disiez tout à l'heure qu'il y avait de l'information supplémentaire qui avait été demandée, est-ce que ces trois (3) aspects-là étaient inclus?

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

1530

Fournier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1535

Excusez-moi. La lumière est très diffuse, c'est difficile de voir les noms.

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

1540

Il y a pas de faute. Nos interrogations concernaient beaucoup les espèces qui migraient tôt. La problématique au niveau des données d'inventaires qui avaient été présentés, c'est qu'ils avaient été réalisés entre le 10 mai et le 10 juin, alors que les espèces d'oiseaux de proie vulnérables au Québec migrent plutôt de la fin mars, vont débiter leur migration à la fin mars, vont être présentes dans la région. Et c'était le point majeur de la demande de données supplémentaires.

1545

C'est sûr que la connaissance sur les corridors de migration, on avait identifié qu'on aimerait les savoir aussi. Est-ce que c'est complet?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1550

Oui, merci.

Alors monsieur Dufort, il y a des aspects que monsieur Gendron dit qu'ils n'ont pas été couverts. D'abord, est-ce que c'est exact, est-ce que vous avez des données sur ça ou vous entendez faire des recherches?

1555

**PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, avec votre autorisation, je vais demander à madame Castonguay de continuer à vous transmettre les informations, s'il vous plaît.

1560

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, madame Castonguay.

1565

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

Madame la Présidente, si je comprends bien la question de monsieur Gendron, elle se divise en deux (2) volets, une première question concernant les espèces d'oiseaux qui nichent sur le site de Baie-des-Sables, et une deuxième question concernant le corridor de migration.

1570

Est-ce que c'est bien cela?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1575

Les espèces qui nichent, oui, les inventaires d'hiver, est-ce que vous avez des inventaires d'hiver, et est-ce que vous avez des données sur le corridor de migration de la Matapédia, un corridor de migration qui avait été porté à votre attention.

Est-ce que vous avez fait des choses sur ça?

1580

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

Dans un premier temps, concernant les inventaires d'oiseaux nicheurs durant l'été, nous avons utilisé les données fournies par la banque EPOQ, qui nous a été fournie pour plus des vingt-cinq (25) dernières années, où les ornithologues amateurs colligent l'ensemble de ces informations, avec le recensement de plus de cent vingt (120) espèces lors de nos inventaires printaniers et l'observation des signes de nidification, on avait déjà une très bonne idée au niveau de cet inventaire de la présence des oiseaux qui pouvaient demeurer sur le site.

1585

1590

Concernant les inventaires...



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1595 Je vous interromps deux (2) secondes. Est-ce que vous avez indiqué quelque part  
quelles étaient ces espèces dont vous saviez que c'était des espèces qui nichaient dans la  
région?

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1600 Oui, les informations sont données dans le volume 3 qui a été déposé à la Commission.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1605 D'accord, merci. Poursuivez.

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1610 Concernant les inventaires d'hiver, non, il y a aucun inventaire d'hiver au niveau de la  
résidence des oiseaux qui a été réalisé.

1615 Au niveau des corridors de migration, l'expérience qui est acquise par notre équipe au  
niveau des inventaires d'oiseaux, nous avons déjà réalisé des inventaires dans le secteur de  
Matapédia et l'abondance des oiseaux, on n'a pas vu de lien entre ce qui était observé à Baie-  
des-Sables et ce qui était observé dans la vallée de la Matapédia.

1620 Actuellement, nous sommes à réaliser des inventaires d'oiseaux dans le secteur de  
Carleton, et ces résultats vont être disponibles au cours des prochains mois et au cours de la  
prochaine année.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1625 Oui, madame Castonguay, quand vous dites que vous n'avez pas observé des rapports  
entre les oiseaux dans la vallée de la Matapédia et les oiseaux que vous avez prélevés dans la  
zone de projet ici, ça veut dire en termes d'espèces, ils ne sont pas pareils, ou en termes de  
mouvements ou en termes de comportements?

1630 C'est-à-dire quand vous dites, il y avait pas de rapport, ça portait sur quoi, exactement.  
Et j'ai une deuxième question par la suite.

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1635

Les inventaires qui ont été réalisés, ce qu'on observe dans le secteur de la vallée de la Matapédia, c'est des résultats qui ne sont pas encore publiés, le nombre d'oiseaux est très très très inférieur à ce qu'on a observé à Baie-des-Sables.

1640

Et dans le secteur de Baie-des-Sables, le fait qu'on a observé le comportement de déplacement, on observe que les oiseaux se déplacent d'est en ouest, on n'observe pas beaucoup de mouvements du sud vers le nord, pendant la période du printemps.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1645

Ma deuxième question concerne le chiffre de un virgule huit trois (1,83) oiseau, collision oiseau par éolienne par année en moyenne. Ou bien j'ai pas saisi ou j'ai pas compris la genèse de ce chiffre, ça vient de la littérature déjà publiée et c'est toutes espèces confondues, donc on pourrait s'attendre, en moyenne, à un taux de mortalité de cent cinquante (150) oiseaux par

1650

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1655

Oui, monsieur le Commissaire, c'est exact. Au niveau de la littérature, ce chiffre est fourni dans une revue de littérature qui a été effectuée dont l'étude pourrait vous être déposée.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1660

Et ça vient des zones comparables, côté climat, côté latitude, côté variété faunique, etc.?

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1665

Oui, c'est dans différents parcs de l'Amérique du Nord et certains parcs de l'Europe, également.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci, madame.

1670

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Mbatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

1675

Moi, je m'adresse plutôt au représentant du ministère des Ressources naturelles. De votre côté, vous n'auriez pas de chiffres concernant les oiseaux dont on parle, les inventaires d'hiver, je précise?

1680

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

Non, au niveau des oiseaux hivernants, c'est pas des oiseaux sous notre juridiction, on n'a pas d'inventaire de réalisé.

1685

Il faut dire aussi que pour les oiseaux, la majorité des sources de données sont des bénévoles, c'est les clubs d'ornithologues qui recueillent des données, et les banques de données s'accumulent via des réseaux de bénévoles. Et le ministère n'effectue que très rarement des inventaires de ces oiseaux-là; c'est surtout, ça tient vraiment sur des équipes de bénévoles.

1690

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Merci.

1695

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Gendron, si vous voulez poser d'autres questions, je vous inviterais à vous réinscrire au registre, s'il vous plaît.

1700

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

Oui, je vous remercie.

1705

---

**SERGE RHÉAUME**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1710

J'inviterais maintenant monsieur Serge Rhéaume.

**PAR M. SERGE RHÉAUME:**

1715

Bonsoir madame la Présidente. Serge Rhéaume, je suis président du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent. Je suis désolé, on va être obligé de parler oiseaux encore,

j'aurais deux (2) questions à vous présenter. Pour éviter les répétitions, je vas peut-être éviter des choses que monsieur Gendron a déjà posées comme questions.

1720 Qu'est-ce que le promoteur propose comme mesures d'atténuation si beaucoup de mortalités sont observées au pied des éoliennes?

1725 Des inventaires qui ont été faits par le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent au belvédère Raoul-Roy, au parc national du Bic, on a entre quatre-vingts (80) et cent vingt (120) aigles qui migrent à tous les printemps, dans une période d'environ de huit (8) à dix (10) semaines, annuellement. Quand je dis aigle, c'est pygargue à tête blanche et aigle royal.

1730 Quand on consulte l'étude d'impact et qu'on voit qu'il y a un seul aigle qui a été inventorié en 2004, je pense que ça reflète peut-être pas la réalité de la migration qui peut se passer dans le secteur de Baie-des-Sables.

Pour en revenir aux mortalités, qu'est-ce le promoteur propose comme mesures d'atténuation, advenant que les mortalités sont plus grandes que prévues ou plus grandes que qu'est-ce qui est prévu en moyenne dans les autres parcs éoliens.

1735 Et puis est-ce qu'il entend divulguer ces informations-là au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et même aux clubs des ornithologues aussi régionaux, pour essayer de faire des mesures d'atténuation pour essayer de régler une problématique qui était pas envisagée au départ.

1740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Dufort, je pense que le suivi des oiseaux fait partie du programme que vous avez proposé, vous allez je pense, pendant un (1) an ou deux (2) ans, faire le suivi des mortalités.

1745 Dans le cas où il adviendrait, comme monsieur Rhéaume dit, que la mortalité est plus élevée que prévue, qu'est-ce que vous entendez faire comme mesures d'atténuation?

**PAR M. GUY DUFORT:**

1750 Bien, madame la Présidente, dans ma présentation, j'ai affirmé que nous allons avoir un comité de suivi, nous allons faire un suivi vigoureux sur un ensemble d'éléments dont les oiseaux.

1755 Alors les mesures de mitigation, actuellement, ne sont pas connues, mais soyez assurée que si le problème existe et si l'évaluation des impacts que nous avons fait est modifiée à la suite du comité de suivi, à la suite des suivis environnementaux que nous allons mettre en place, et bien, nous allons apporter les mesures de mitigation qui s'imposent.

1760 Nous pourrions même en discuter avec les clubs d'ornithologues et même avec le  
ministère des Ressources naturelles, à savoir quelles sont les meilleures mesures à appliquer,  
selon les problèmes que nous aurons à ce moment.

1765 Mais je pense qu'il est tôt, à ce moment-ci, de penser de mesures de mitigation, alors que  
nous ne connaissons pas quels seront ou quels sont les vrais problèmes, les impacts que nous  
pourrions avoir sur les oiseaux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1770 Est-ce que vous avez des exemples de mesures de mitigation qui ont été utilisées dans  
d'autres pays, entre autres en Allemagne, je pense qu'il y a pas beaucoup de parcs d'éoliennes,  
même si vous n'avez pas décidé sur le fait qu'est-ce que vous pourriez faire, est-ce qu'il y a déjà  
eu une réflexion qui a été faite dans la possibilité ou l'éventail des mesures qui pourraient être  
appliquées?

1775 **PAR M. GUY DUFORT:**

Si vous le permettez, madame, j'aimerais que madame Castonguay apporte une réponse  
à cette question.

1780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît.

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1785 Madame la Présidente, une mesure de mitigation qui a été mise en place, c'est de  
remplacer les lumières qui étaient utilisées dans les parcs éoliens et changer la fréquence du  
clignotement, et également de remplacer les lumières par des lumières blanches. Ça a été une  
mesure de mitigation qui a été appliquée dans différents parcs.

1790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et je pense que les lumières blanches, vous l'appliquez de toute façon dans votre projet,  
c'est bien ça?

1795 **PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

Oui, madame la Présidente.

1800 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais demander au ministère de l'Environnement, par rapport au suivi, je pense que le détail du suivi qui est dans le décret devient une obligation légale envers le promoteur?

1805 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Tout à fait. Et d'ailleurs, est-ce que je peux poursuivre au niveau des mesures d'atténuation, j'aurais une précision à apporter.

1810 Lorsque le promoteur dépose une demande de certificat d'autorisation, il doit nous remettre un programme de suivi détaillé et alors, à ce moment-là, nous, nous demandons des exemples de mesures qui peuvent être apportées.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1815

Par rapport au comité de suivi, est-ce qu'il est d'usage de l'obliger finalement dans un décret? Je sais qu'il existe dans certains décrets pour les sites d'enfouissement, mais pour des projets d'éoliennes, est-ce que c'est possible d'insister qu'il y ait un comité de suivi?

1820 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Ce n'est pas fait nécessairement, mais si on croit qu'il y a un besoin, on peut le faire; mais ce n'est pas fait d'office, mais effectivement, des comités de suivi, c'est toujours intéressant.

1825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Alors monsieur Rhéaume, est-ce que ça a répondu d'abord à votre question?

1830

**PAR M. SERGE RHÉAUME:**

Oui.

1835 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En avez-vous une deuxième?

**PAR M. SERGE RHÉAUME:**

1840

Oui, deuxième question, on parlait tout à l'heure de suivi, peut-être même à moyen ou à long termes d'approfondir les connaissances sur la migration.

1845 Est-ce que le promoteur devrait approfondir les connaissances sur la migration des oiseaux, dont les rapaces et les espèces à statut particulier – quand je dis moyen et long termes, on peut parler de cinq (5) ans à vingt (20) ans, pour voir vraiment l'impact des projets d'éoliennes sur les déplacements de la migration et aussi sur les mortalités.

1850 Là, on parlait, ce soir, on discute d'un projet de parc éolien, mais il y en a plusieurs qui ont été présentés tout à l'heure, lors de la présentation du promoteur, ça fait qu'il y a de l'impact cumulatif qui va être fait là-dedans. Ça fait que je pense qu'un suivi à long terme serait très approprié.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1855 Est-ce que c'est une question ou c'est quelque chose que vous allez mettre dans votre mémoire?

**PAR M. SERGE RHÉAUME:**

1860 Bien, est-ce que c'est de quoi qui est envisagé par le promoteur, de faire un suivi peut-être plus global, vu qu'il y a plusieurs projets de parcs éoliens qui vont être faits par celui-ci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1865 Alors monsieur Dufort, la question est claire.

**PAR M. GUY DUFORT:**

1870 La question, telle que je la comprends, monsieur Rhéaume nous demande, est-ce que nous serions d'accord pour faire un suivi, j'ai compris, de toute la durée d'exploitation du parc.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1875 Bien, au moins cinq (5) ans.

**PAR M. GUY DUFORT:**

1880 D'au moins cinq (5) ans. Alors moi, je pense que nous serions à l'aise de faire un suivi pendant une certaine période, afin de s'assurer que les impacts sur les oiseaux soient réduits à leur minimum. Est-ce que c'est cinq (5) ans que ça prend, eh bien moi, je suis comme incompetent pour le dire, mais je pense que nous sommes prêts à faire les efforts nécessaires afin que les impacts sur les oiseaux soient le plus réduits possible, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1885

Merci.

Alors monsieur Rhéaume, vous pouvez vous réinscrire si vous le désirez.

1890

---

**GUY AHIER**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1895

J'inviterais maintenant monsieur Guy Ahier, je suis pas certaine de pouvoir lire le nom, du groupe environnemental Uni-Vert. Vous me corrigerez, monsieur Ahier, c'est ça?

**PAR M. GUY AHIER:**

1900

C'est Ahier, madame, Guy Ahier. Alors bonsoir.

Bon, pour ma question, j'aimerais avoir l'avis du ministère des Ressources naturelles et des représentants de la Faune, au sujet de la coupe et de la perte de territoire forestier et d'habitats fauniques.

1905

Est-ce que dans le projet tel que projeté à date, est-ce qu'il y a des impacts significatifs.

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

1910

Au niveau du projet, nous avons été consultés s'il y avait des habitats fauniques particuliers. Au niveau de la réglementation provinciale, on protège les habitats fauniques essentiels, que ce soit les ravages de cerfs de Virginie, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, héronnières. Et l'habitat qui est le plus touché, qui est souvent le plus touché, c'est l'habitat du poisson qui nécessairement est modifié par la construction de routes, de ponceaux. Par contre, ce projet-là n'est pas différent d'un autre projet, là.

1915

Et au niveau, si la question de monsieur porte sur le déboisement, il y a pas de milieux, au niveau faunique, qui ont un statut, qui ont une valeur faunique particulière qui sont identifiés dans nos banques de données chez nous, à Faune Québec.

1920

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

1925



**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1930 Oui, avec la permission de monsieur Ahier, monsieur Dufort nous a informés que cinquante pour cent (50 %) du territoire qui est affecté à ce projet est à caractère forestier, c'est des forêts qui sont exploitées actuellement ou qui sont finalement des forêts hors exploitation?

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

1935 Ces forêts-là, quand elles sont du domaine privé, elles peuvent être aménagées par le propriétaire qui peut les exploiter par des coupes selon soit un plan d'aménagement forestier si ses lots sont sous aménagement, ou il peut les faire de son propre gré, il y a pas de réglementations outre l'abattage excessif d'arbres, qui peuvent exister, qui peuvent encadrer l'exploitation forestière sur ces lots-là.

1940 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Donc la terre forestière affectée, c'est essentiellement privé, ce sont des terres privées?

**PAR M. GUY DUFORT:**

1945 Eh bien, madame la Présidente, j'aimerais apporter peut-être une petite correction. C'est que quand j'ai parlé du cinquante pour cent (50 %), c'est que le domaine éolien de Baie-des-Sables recouvre une superficie de quatre mille trois cent quarante hectares (4340 ha) dont cinquante pour cent (50 %) est en forêt. Et ce sont essentiellement des forêts privées.

1950 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

La perte de couvert forestier qui sera occasionnée par le projet s'élève à peu près à combien d'hectares?

1955 **PAR M. GUY DUFORT:**

Je vais demander à madame Jeanne Gaudreault, qui est ingénieure forestière, de répondre à la question, monsieur Samak.

1960 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci.

1965 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

Au niveau du territoire forestier, pour l'érection des éoliennes, une superficie de soixante-six point six hectares (66,6 ha) sera nécessaire, ainsi que pour la construction de nouveaux chemins.

1970 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et les soixante-six hectares (66 ha) qui sont affectés, qui sont nécessaires, sont des terres privées?

1975 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

Le domaine du parc éolien, monsieur le Commissaire, est entièrement situé en forêt privée.

1980 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Donc est-ce qu'il y a, au ministère, est-ce qu'il y a des lignes directrices ou des règles de bonne pratique imposées ou proposées en matière de perte de couvert végétal, compte tenu de l'importance de la forêt, etc., et ce serait quoi, et est-ce qu'il y a des mesures de compensation par exemple que vous encouragez, de quel ordre, etc.

1985 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

1990 C'est pas dans mon domaine d'intervention, je suis désolé. Alors peut-être que je la transférerais à la madame du ministère du Développement durable, et de l'Environnement et des Parcs.

1995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Dupont.

2000 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui, c'est ça, donc le ministère des Ressources naturelles peut agir au niveau des terres du domaine de l'État, mais au niveau privé, je pense qu'il y a pas nécessairement de façon, il ne peut pas agir, donc ça relève un petit peu de nous à voir ça.

2005 Comme on disait tout à l'heure, les terres sont entièrement privées, et ce que j'ai vu au niveau de Baie-des-Sables, le seul plan qu'il y a, c'est le plan de protection de mise en valeur dont s'est munie la MRC de Matane, pour assurer une certaine protection au niveau des forêts, et c'est à ce niveau-là que ça se passe, au niveau de la MRC.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2010           Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2015           Oui, j'aimerais demander à la MRC de Matane peut-être de nous donner quelques détails sur le programme que vous avez pour la mise en valeur du territoire forestier, s'il vous plaît. En fait, je pense que vous appelez ça le PPMV, c'est bien ça?

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2020           Madame la Présidente, ce qui est prévu, c'est qu'évidemment que parmi nos employés, il y a une personne qui est affectée à la gestion des terres publiques et puis aussi, on a un intérêt particulier pour les forêts privées, et puis on s'assure aussi que le Guide d'intervention en milieu forestier est respecté.

2025           À ce moment-ci, je peux pas en dire plus que ça, peut-être que je pourrai apporter d'autres précisions demain.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2030           Oui, s'il vous plaît. Parce que peut-être que vous avez plus de détails sur le type de peuplements qui seraient touchés, et puis comment ça vous concerne et quelles seraient les mesures de protection.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2035           Malheureusement, pour le bénéfice de la Commission, je suis entré en fonction la semaine dernière, et je devrai vérifier, effectivement, les informations que possède la MRC là-dessus, pour être en mesure de vous répondre adéquatement.

2040           Je vais prendre bonne note de vos questions, et vous donner les informations demain.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2045           D'accord.

2050           Peut-être que, monsieur Dufort, vous pourriez répondre à ma question, il y avait la cédrière à épinettes noires qui a été identifiée dans le PPMV de la MRC de Matane comme un peuplement particulier en zone de protection, avec les modifications qui ont été faites par rapport aux changements de configuration du parc, est-ce que cette cédrière-là est épargnée maintenant, est-ce qu'elle est touchée?

**PAR M. GUY DUFORT:**

Je voudrais que madame Jeanne Gaudreault réponde à la question.

2055 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

2060 Madame la Présidente, le PPMV avait bel et bien ciblé un peuplement comme étant particulier dans le domaine du parc éolien. À la première configuration, il y avait bel et bien une éolienne qui était prévue dans cette cédrière à épinettes noires, mais suite à la prise en considération du PPMV, Cartier a tout simplement déménagé cette éolienne un peu plus, je vous dirais, plus à l'est du site, au nord du troisième rang. On pourrait peut-être vous le montrer, même, on peut vous montrer le peuplement particulier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2065

Et c'est l'éolienne quel numéro?

**PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

2070 C'était l'éolienne numéro 66 au départ, qui était complètement à l'est, au nord-est du parc. Mon confrère va vous le montrer, alors complètement à l'est du parc, au nord-est. Un instant, je vais essayer de le pointer.

2075 On voit pas le peuplement particulier, mais par contre, ce qu'on peut faire, c'est vous montrer où maintenant l'éolienne est rendue. Si on pouvait avoir une vue plus globale, ce serait peut-être bien. OK, la 66 est rendue ici, alors elle a bel et bien été déménagée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2080

Merci.

Madame Mbatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2085

Moi, je voulais demander au promoteur quelle est l'entente que vous avez eue avec les propriétaires des habitats fauniques, pour les déboisements; est-ce que vous vous êtes convenu de quelque chose ou c'est vous-même qui décidez avec le règlement qui est en place à la MRC?

2090 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame Mbatika, nous avons des ententes avec les propriétaires fonciers de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer, et les ententes que nous avons avec eux, c'est que quand nous

2095 plaçons les éoliennes ou quand nous plaçons les chemins d'accès, ça nous prend leur accord pour les placer. Nous ne faisons pas ce que nous voulons, nous ne les plaçons pas où nous voulons, ça nous prend l'accord des propriétaires fonciers pour placer chacune des éoliennes, ainsi que chacun des chemins d'accès.

2100 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Quand je dis "ce que vous voulez", c'est pas dans le sens de les faire n'importe comment. Je dis, selon un règlement général, je voulais préciser si vous avez une entente avec les propriétaires. Je pense qu'il y a une nuance. J'ai pas dit que vous voulez faire ça n'importe comment.

2105 **PAR M. GUY DUFORT:**

2110 Bien, on a établi tout à l'heure que nous étions en terres privées, ce sont des propriétaires privés qui sont les propriétaires de leur forêt, alors nous avons des ententes avec eux concernant les travaux que nous voulons faire sur leur propriété.

Alors ce n'est soumis à aucun règlement comme tel, je pense, sauf que nous, nous allons appliquer un ensemble de mesures que j'ai établies dans ma présentation, pour s'assurer que les impacts sur l'environnement soient réduits au maximum.

2115 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Merci.

2120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2125 Est-ce que c'est possible pour la MRC de déposer le schéma d'aménagement, seulement dans une copie, et puis la Commission examinera qu'est-ce qu'on a besoin et qu'est-ce qui serait d'intérêt public; et aussi le règlement sur la coupe forestière, je pense que vous avez un règlement?

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2130 Madame la Présidente, ça nous fera plaisir de déposer une copie papier et une copie aussi informatisée du schéma d'aménagement, et puis de répondre à toutes les questions de la Commission, sur demande.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2135 Merci.

Alors monsieur Ahier, est-ce que vous avez une autre question?

**PAR M. GUY AHIER:**

2140

Oui, madame la Présidente. Mais avant, c'est juste parce qu'en vue, si jamais on élabore un mémoire dans le cadre de ça, par exemple l'éolienne dont on vient de parler, la 66, on l'a déjà – j'avais eu cette réponse-là lors de la période d'information précédente qu'il y avait eu, si jamais il y a d'autres cas comme ça, d'autres cas où est-ce qu'il peut y avoir des problèmes particuliers, je sais pas s'il y a un ministère en particulier qui pourrait mettre ça en lumière, d'ici la fin de la période des mémoires.

2145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous savez qu'il y a des documents qui ont été déposés par le promoteur, suite à la période d'information, il y a eu un document qui a été déposé présentant la nouvelle configuration du parc des éoliennes, ça vous êtes au courant; et il y a aussi un autre document qui a été déposé la semaine dernière, qui présente la mise à jour des impacts par rapport au nouveau parc, c'est-à-dire par rapport à la nouvelle configuration.

2150

2155

Alors j'invite toutes les personnes intéressées à consulter ces documents-là, parce qu'il y a quand même des changements importants.

**PAR M. GUY AHIER:**

2160

OK, je vais passer à ma deuxième question donc. Bon, je remarque, pour citer un cas en exemple, que par exemple l'éolienne 23 a une situation préoccupante dans une zone d'abondance relative d'oiseaux, selon la carte 2.8 de Pesca Environnement, c'est une zone de feuillus mixtes, et puis est-ce qu'il est envisageable, possible de déplacer des éoliennes de site prévu, quand on voit qu'il peut y avoir un problème.

2165

C'est-à-dire moi, j'ai une préoccupation pour la perte d'habitats par déboisement, la perturbation de l'habitat par la présence des éoliennes, et les risques de collision possible aussi pour la faune avienne avec les éoliennes.

2170

Est-ce que s'il apparaissait problématique, par exemple, si ça apparaissait problématique, est-ce qu'il pourrait y avoir un pouvoir de recommandation, c'est ça que je voudrais savoir de la Faune là-dessus, que j'aimerais entendre, un pouvoir de recommandation s'il y a des problématiques particulières, et s'il y a une possibilité effectivement pour le promoteur d'effectuer des retraits ou des déplacements d'éoliennes, en plus de ce qui est déjà projeté à date. Et ça, c'est peut-être le promoteur plus qui pourrait me répondre là-dessus.

2175

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2180 L'éolienne numéro 23 a été légèrement, son emplacement a été légèrement modifié, le promoteur pourra confirmer ça.

Quant à d'autres possibilités de changements, je pense que les gens, c'est pour ça qu'on fait une consultation publique, c'est pour bonifier un projet, et je pense que les personnes ici qui  
2185 considèrent qu'il y a encore des impacts, mais tout en regardant le nouveau document quand même qui a été déposé, parce qu'il y a des changements déjà qui ont été faits, si vous considérez qu'il y a encore des impacts, ce serait l'occasion de nous en faire part lors de la présentation de vos mémoires; et la Commission, à ce moment-là, pourra en tenir compte dans son rapport. D'accord?

2190 Alors monsieur Dufort, l'éolienne, c'est bien l'éolienne 23, vous l'avez bougée légèrement, est-ce que vous savez quels étaient les éléments qui ont fait changer sa position?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2195 Madame, me donnez-vous quelques secondes pour vérifier la vraie réponse, parce que je l'ignore. Donnez-moi trente (30) secondes, s'il vous plaît.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2200 Oui, allez-y.

**PAR M. GUY DUFORT:**

2205 Madame la Présidente, on me confirme que l'éolienne numéro 23 a très peu bougé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2210 Merci.

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Ahier?

**PAR M. GUY AHIER:**

2215 Ah bien, j'avais d'autres questions, mais je croyais que c'était deux (2) questions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2220 D'accord. Si vous en avez plusieurs, on va donner la chance à d'autres personnes, parce qu'il y a encore trois (3) personnes sur la liste, avant de terminer la soirée. Alors je vous inviterais à vous réinscrire. Merci.

---

2225 **FERNAND ST-LAURENT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2230 Alors j'inviterais maintenant monsieur Fernand St-Laurent, de la Société d'exploitation des ressources naturelles.

Bonsoir monsieur St-Laurent.

**PAR M. FERNAND ST-LAURENT:**

2235 Bonsoir madame la Présidente, les membres Commissaires, bonsoir. Je suis pas de la Société d'exploitation des ressources naturelles, mais la Société d'exploitation des ressources de la Mitis, peut-être une petite erreur.

2240 D'entrée de jeu, notre organisme a des liens d'affaires avec soixante-cinq pour cent (65 %) des propriétaires de boisés privés de la municipalité de Baie-des-Sables. Donc nous, ce qu'on veut vérifier ce soir, si la Commission a pris en considération certaines choses.

2245 Comme en fait, il y a quelqu'un tout à l'heure qui a parlé des boisés privés, on a parlé du plan de protection de mise en valeur, mais il y a aussi le plan d'aménagement forestier que détiennent les propriétaires qui sont engagés en aménagement forestier avec notre organisme, donc ces plans d'aménagement forestier là, est-ce qu'ils sont pris en compte avant l'implantation d'éoliennes, compte tenu des investissements qui ont déjà été consentis et surtout des boisés adjacents sur ces propriétés-là aux éoliennes.

2250 On sait qu'il y aura probablement des façons de faire qui sont peut-être différentes, sur ces boisés-là, donc il y a un plan d'aménagement forestier que le propriétaire a en main, et puis qu'on devra modifier, évidemment, pour tenir compte de l'implantation de ces éoliennes-là.

2255 Nous, en tout cas, on sait qu'il y a des études d'impact qui vont être réalisées, ou sont en cours, quelque chose comme, et puis ce qu'on voudrait faire sûr là-dedans, c'est que les propriétaires reçoivent toute l'information pertinente face aux travaux d'aménagement forestier auxquels ils se sont engagés, et ceux qu'ils souhaiteraient faire dans l'avenir.



2260 Mon intervention est dans le sens qu'on aurait souhaité avoir un petit peu plus  
d'information avant l'élaboration du projet ou dans l'élaboration du projet. C'est des choses que  
nos membres nous ont soumises, ils ont trouvé ça un petit peu particulier, le fait qu'on n'ait pas  
reçu d'information préalable. C'est pas un blâme, peut-être que c'est correct aussi qu'ils devaient  
le faire seulement qu'après que les autorisations soient faites, je le sais pas, c'est pas courant, on  
2265 n'a pas l'habitude d'implantation de grands projets de même ici, dans notre région.

Ça fait que moi, c'est ma question, face à la Commission: Est-ce qu'elle va s'assurer que  
les plans d'aménagement forestier sont pris en compte pour l'établissement d'éoliennes.

2270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais vous poser des questions, d'abord, pour être certaine de bien comprendre  
votre intervention.

2275 Quand vous parlez qu'il y a des études d'impact qui vont être faites, vous parlez pour les  
projets futurs, pour celui-ci?

**PAR M. FERNAND ST-LAURENT:**

2280 Pour celui-ci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

De Baie-des-Sables. L'étude d'impact a été déposée.

2285

**PAR M. FERNAND ST-LAURENT:**

2290 Elle est déposée, excusez-moi, madame. C'est parce que je suis pas familier, mais j'ai vu  
dans les présentations tout à l'heure qu'il y avait une étude d'impact, mais je savais pas si elle  
était terminée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2295 C'est terminé, et elle est disponible à l'arrière de la salle. Alors je vous inviterais à la  
regarder, à tout le moins le résumé, puis nous faire part si vous considérez qu'il y a des éléments  
qui portent problème. Ça, c'était ma première question.

2300 Ma deuxième question, j'aimerais comprendre un peu plus sur les plans d'aménagement  
forestier que vous faites avec les personnes sur le territoire. Est-ce que ces plans-là, il y a un  
contrat qui est signé, qui lie les gens pour un certain nombre d'années à faire des aménagements  
sur lesquels vous vous êtes entendus?

**PAR M. FERNAND ST-LAURENT:**

2305 Bien en fait, ces plans d'aménagement là, ça décrit le boisé du propriétaire avec les  
potentiels de travaux à faire, et les engagements dans lesquels le propriétaire veut se diriger.  
C'est pas une obligation formelle de les faire, c'est un engagement, et puis des fois, bien, une  
intervention fait découler autre chose, c'est un peu comme un genre de plan de ferme, quelque  
chose du genre, dans lequel vous êtes peut-être plus familier, quoique c'est pas quelque chose  
2310 qui est figé dans le temps, c'est évolutif.

Mais en fait, il y a eu des investissements de consentis à l'intérieur de ça, et puis c'est  
intéressant aussi de pouvoir le suivre le plus près possible.

2315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais demander au promoteur, par rapport aux personnes qui ont été approchées et  
aussi, finalement, quand le contrat d'option a été signé, je sais que vous mentionnez quelque part  
dans l'étude d'impact que oui, il y a de l'aménagement forestier qui est fait à certains endroits,  
2320 pourriez-vous me décrire un petit peu qu'est-ce que vous avez expliqué au propriétaire, est-ce  
que vous considérez, vous, qu'il comprend très bien, s'il a signé une option d'entente avec vous,  
qu'il y aurait des modifications à faire sur son plan d'aménagement forestier?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2325 Le contrat d'option que nous avons signé, madame la Présidente, pourrait être expliqué  
plus en détail par maître Michèle Beauchamp, qui est notre avocate, mais si j'aborde la question  
spécialement de l'aménagement des terrains privés, ce n'est pas directement inclus dans le  
contrat d'option.

2330 Par contre, je disais, au début de ma présentation, que Cartier énergie éolienne est dans  
un processus continu de consultation. Nous avons déjà consulté certaines organisations qui  
s'occupent de l'aménagement des forêts privées, je ne veux pas les nommer ici puisque ces  
personnes sont souvent en compétition les unes avec les autres, mais je voudrais rassurer  
2335 l'ensemble des propriétaires fonciers que Cartier énergie éolienne va tout faire en mesure pour  
que les terres qui sont sous aménagement soient compensées.

Nous avons déjà discuté avec une agence, à savoir comment nous voudrions faire ça, et  
nous avons déjà des pistes. Mais je pense que l'approche à retenir, c'est qu'il y aura aucune  
2340 perte pour les propriétaires fonciers qui ont des terres sous aménagement, nous allons  
rembourser ce qu'il en coûte, et nous allons reboiser les terres, ce sont nos engagements que  
nous avons pris, selon les demandes des propriétaires et selon les méthodes utilisées.

La méthode de financement, la méthode de comment le faire, ce n'est pas encore très  
2345 précis, mais on a eu comme différentes formules. Nous, nous savons, du moins ce que j'ai

compris, moi, c'est que les personnes ou les propriétaires qui sont sous aménagement doivent signer une entente avec une agence, et à ce moment-là, bien, après une certaine période ou avant une certaine période, la personne ne peut absolument pas couper les tiges qui poussent sans qu'ils aient de pénalité.

2350

Alors nous, nous allons prendre financièrement la responsabilité de cette coupe-là et de sorte qu'il n'y aura aucune charge financière qui sera affectée aux propriétaires fonciers sur la propriété duquel nous allons placer des éoliennes, et qui sont sous aménagement.

2355

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez fait l'évaluation du nombre de propriétaires qui tombent sous cette possible compensation?

2360

**PAR M. GUY DUFORT:**

J'aimerais que madame Jeanne Gaudreault, qui a travaillé de façon plus précise sur cet aspect, réponde à cette question.

2365

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît.

2370

**PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

Madame la Présidente, des discussions sont en cours avec l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent depuis un certain bout de temps. Il y a eu une validation terrain de tous les sites des éoliennes, alors nous avons en main tous les peuplements qui ont bénéficié jusqu'à date d'un montant justement alloué par l'agence, alloué par le programme de mise en valeur via l'agence.

2375

En ce moment, l'ingénieur forestier, monsieur Louis Brunet, de la Serre de la Mitis, possède l'emplacement des éoliennes et va valider avec nous si on possède bel et bien pas les bons emplacements, mais comment je pourrais vous dire ça, supposons qu'il y a eu une plantation il y a vingt (20) ans, nous, on est allé l'évaluer, on est tombé dedans, ça veut dire que monsieur Louis Brunet va confirmer avec nous, oui, il y a bel et bien une plantation d'épinettes de Norvège qui a été faite voilà vingt (20) ans, et en fonction de ça, l'agence va évaluer combien de superficies ont bénéficié des travaux et quels seront les montants que Cartier devra verser à l'agence.

2385

Je sais pas si ça répond bien à votre question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2390 Oui, merci.

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur?

**PAR M. FERNAND ST-LAURENT:**

2395

Non. En fait, ce qu'on souhaite, c'est que la documentation soit disponible et que l'information circule rondement à ce sujet-là. Je pense que ça va être pour le bénéfice de tous les propriétaires de boisés privés.

2400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est possible d'avoir cette information-là, monsieur Dufort?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2405

Oui, madame, nous ferons circuler une information quant à notre approche, notre politique concernant l'aménagement en terres privées.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2410

S'il vous plaît, merci.

Alors merci, monsieur.

2415

---

**RODRIGUE POTVIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2420

J'inviterais maintenant monsieur Rodrigue Potvin.

Bonsoir monsieur Potvin.

2425 **PAR M. RODRIGUE POTVIN:**

Bonsoir. Bon, étant donné qu'actuellement, aucune étude ne nous donne vraiment toutes les conséquences de l'implantation d'un parc éolien sur notre environnement, et que seulement le temps et l'usage d'un tel parc pourra nous les faire connaître, est-ce que dans les contrats avec les propriétaires, il y a une clause stipulant leur durée égale à celle du projet soumis à Hydro-

2430

Québec, à savoir vingt (20) ans, et sinon, le promoteur s'engage-t-il à le faire et à signifier que le propriétaire, aux termes de son contrat, est entièrement libre de le prolonger, d'en négocier un nouveau ou d'y mettre fin.

2435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufort.

2440 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, j'aimerais que maître Michèle Beauchamp s'adresse à la Commission sur ce sujet.

2445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, maître Beauchamp.

**PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

2450 Madame la Présidente, souhaitez-vous que je fasse une brève présentation des contrats qui ont été signés avec les propriétaires fonciers ou souhaitez-vous simplement que je réponde à la question de monsieur?

2455 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense que ce serait utile pour tout le monde que vous fassiez une brève présentation, s'il vous plaît.

2460 **PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

D'accord. Alors madame la Présidente, mon nom est Michèle Beauchamp, je suis vice-présidente, affaires juridiques, chez Innergex. J'aimerais vous faire une brève présentation sur les ententes qui ont été conclues avec les propriétaires fonciers de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer, concernant l'implantation du parc éolien.

2465 Au cours des dix (10) dernières années, nous avons rencontré les propriétaires fonciers de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer, afin de déterminer quels étaient les terrains qui pouvaient devenir disponibles pour l'implantation du parc éolien. Dans la mesure où un propriétaire se montrait intéressé à ce qu'il y ait des éoliennes sur son terrain, nous lui demandions de signer un contrat d'octroi d'option.

2470

Alors le contrat d'octroi d'option visait essentiellement à permettre au promoteur d'aller sur le terrain, afin de pouvoir faire des études de vent et également des études

2475 environnementales. Ces études ont permis de déterminer la configuration actuelle du parc éolien, c'est d'ailleurs pourquoi le parc éolien a évolué, pourquoi nous avons eu deux (2) configurations, c'est-à-dire les rencontres avec les propriétaires fonciers ont permis parfois de déterminer qu'il était préférable de déplacer une éolienne ou encore de déplacer un chemin d'accès ou les lignes électriques.

2480 Alors la configuration actuelle qui a été soumise a été donc revue avec chacun des propriétaires concernés, et chaque propriétaire a donné son accord quant au positionnement de l'éolienne sur son terrain.

2485 Alors les propriétaires donc qui étaient intéressés ont signé un contrat d'option, et finalement, les propriétaires qui auront une éolienne ou des chemins d'accès ou des installations accessoires sur leur terrain devront éventuellement signer un contrat notarié, qui est le contrat plus formel, qui permettra à ce moment-là de construire le parc éolien et de maintenir les installations sur son terrain; de construire, donc de maintenir ou d'exploiter des éoliennes sur son terrain, également de donner des servitudes d'accès pour les chemins et pour les lignes de  
2490 transmission.

J'aimerais souligner, parce que c'est important, que tous les propriétaires qui ont signé un contrat d'octroi d'option vont recevoir une redevance annuelle, qui sera égale à un demi de un pour cent ( $\frac{1}{2}$  %) des revenus générés par les éoliennes. Donc qu'il y ait ou non une installation  
2495 sur son terrain, le propriétaire qui a signé un contrat d'option recevra une redevance.

Par ailleurs, les propriétaires qui, eux, vont avoir reçu une éolienne ou des installations accessoires sur leur terrain vont recevoir une somme forfaitaire à la signature, une somme pour chaque éolienne et également une redevance annuelle égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) des revenus bruts générés par le parc éolien.  
2500

Au moment où les contrats d'option ont été signés, madame la Présidente, l'acte de superficie, le projet d'acte était ou joint au document lui-même ou expliqué, il y avait un petit pamphlet qui était remis aux gens, dans lequel il y avait la documentation. Et dans les rencontres  
2505 individuelles, on leur expliquait exactement ce qu'il en était.

Alors s'il y a des questions, ça me fera plaisir d'y répondre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2510 Si je comprends bien votre question, monsieur, et puis là on a fait la distinction entre le contrat d'option et le contrat notarié quand on va avoir les éoliennes chez vous...

**PAR M. RODRIGUE POTVIN:**

2515 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2520 ... quand vous parliez tout à l'heure de la clause de vingt (20) ans, est-ce que vous parliez du contrat notarié?

**PAR M. RODRIGUE POTVIN:**

2525 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors si vous pouvez répondre à la question de monsieur, s'il vous plaît.

2530 **PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

2535 Oui, madame la Présidente. Dans le cas de Baie-des-Sables, il y avait des contrats qui prévoyaient une durée de vingt-cinq (25) ans et d'autres contrats qui prévoyaient une durée de cinquante (50) ans. La durée du contrat d'Hydro-Québec étant de vingt (20) ans est renouvelable, alors les contrats, nous allons privilégier que les contrats aient une durée de cinquante (50) ans.

**PAR M. RODRIGUE POTVIN:**

2540 Première nouvelle!

**PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

2545 Madame la Présidente, certains des contrats d'actes de superficie prévoyaient déjà une durée de cinquante (50) ans, d'autres contrats une durée de vingt-cinq (25) ans. Nous allons respecter la volonté du propriétaire dans cette mesure, alors si le propriétaire souhaite que nous maintenions la durée à vingt-cinq (25) ans, nous allons la maintenir, et dans la mesure où le propriétaire acceptera une durée plus longue, nous signerons pour une durée plus longue.

2550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et s'il refuse une durée plus longue?

**PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

2555 Il y a aucun problème, à ce moment-là nous garderons pour la durée de vingt-cinq (25) ans qui était prévue à l'acte de superficie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2560

Ça, c'est pas le contrat notarié, c'est l'acte de superficie, c'est autre chose.

**PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

2565

L'acte de superficie est le contrat notarié.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2570

D'accord. Et les personnes qui vont vouloir arrêter après vingt-cinq (25) ans, est-ce qu'elles auront toujours une redevance? La redevance, elle est calculée pour vingt-cinq (25) ans ou cinquante (50) ans?

**PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

2575

Si la redevance est prévue pour une éolienne sur son terrain, bien entendu la redevance est là pour la présence de l'éolienne; dans la mesure où il n'y aurait plus d'éolienne sur le terrain, il n'y aurait plus de redevance.

2580

Sauf qu'étant donné que le contrat d'octroi d'option prévoit que tous les propriétaires qui ont signé un contrat d'option recevraient une redevance, à ce moment-là le propriétaire recevrait sa redevance qui est partagée entre tous les propriétaires qui ont signé un contrat d'octroi d'option.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2585

Oui, c'est ça que je voulais dire, et ça, c'est pour cinquante (50) ans, tant qu'il y aura le parc éolien?

**PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

2590

Tant et aussi longtemps que le parc va générer des revenus, alors pour la durée de l'exploitation du parc éolien.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2595

D'accord.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur?



2600 **PAR M. RODRIGUE POTVIN:**

Oui. Je veux savoir, si j'ai bien compris, au terme du vingt-cinq (25) ans, on est libre, le contrat finit là si on veut?

2605 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ce que j'en ai compris.

2610 **PAR M. RODRIGUE POTVIN:**

Est-ce que c'est bien écrit dans le contrat? Parce que c'est difficile à comprendre, ces contrats-là, c'est tout des termes juridiques. Je veux m'assurer que ce soit bien ça.

2615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ce qu'on a compris.

2620 **PAR M. RODRIGUE POTVIN:**

OK, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

2625 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2630 Merci. Puisqu'on a parlé d'Hydro-Québec, monsieur Potvin, et comme le représentant d'Hydro-Québec est avec nous juste pour la soirée, alors je vais profiter de l'occasion pour vous poser quelques questions, commençons par les choses particulières au projet.

2635 Le projet a une capacité installée de un virgule cinq mégawatts (1,5 MW). Ma première question, est-ce qu'il s'agit d'une capacité disponible en tout temps pour le réseau d'Hydro-Québec ou la capacité effective moyenne sur laquelle Hydro-Québec peut compter en tout temps est inférieure à ça, et cette capacité représente à peu près la consommation de combien d'habitations moyennes au Québec, par année.

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2640 Oui, bonsoir. Monsieur le Commissaire, le contrat a une puissance contractuelle de cent neuf point cinq mégawatts (109,5 MW), ce qui correspond à la puissance installée du parc éolien.

Maintenant, le prix payé est un prix payé pour l'énergie seulement, il y a pas de prime de payée pour la puissance.

2645 La production d'un parc éolien varie en puissance selon la disponibilité des vents et la vitesse du vent en temps réel, donc si on veut faire la correspondance avec la consommation énergétique, il faut regarder à la production en termes d'énergie, puisqu'un parc éolien ne répond pas à un besoin de puissance.

2650 Si vous me donnez quelques minutes, je vais vous faire la correspondance par rapport aux normes de résidences.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2655 Pour les besoins de la transcription, est-ce que vous pourriez vous identifier, s'il vous plaît.

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2660 Mon nom est Éric Chaîné, je suis délégué commercial à la Direction approvisionnement en électricité, Hydro-Québec Distribution.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2665 Et la réponse va inclure également, juste pour mettre ça dans un contexte compréhensible pour tout le monde, ça représente la consommation de combien, côté consommation, combien de maisons.

Alors est-ce que je peux continuer avec les autres questions que j'ai?

2670

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

Bien sûr, allez-y.

2675 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2680 L'autre question que j'ai concerne le prix qu'Hydro-Québec paie pour l'achat d'un kilowattheure, ça représente, comparativement au prix de production que vous avez pour une installation typique d'Hydro-Québec de taille moyenne, disons, c'est quoi, je sais pas c'est quoi le barrage de référence ces jours-ci chez vous, mais ce serait intéressant de voir la relation entre les coûts que vous payez et les coûts que vous évitez à ne pas construire.

2685 Et ma troisième question, ce serait de nous donner un aperçu très rapide du programme général d'acquisition d'énergie éolienne qui encadre le projet actuel, juste pour le bénéfice de tout le monde, côté capacité, envergure, etc.

2690 Je comprends que, Cartier, les six (6) projets que vous présentez représentent soixante-quinze pour cent (75 %), vous dites, du volume d'achat que vous avez d'ici l'an 2012, alors donner un contexte un peu plus complet de ce projet. Merci.

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2695 Si vous voulez, je peux vous déposer, sous forme papier, sous forme électronique, une présentation qui a été faite sur les résultats de l'appel d'offres, peu de temps après l'octroi, l'automne passé, l'octroi des soumissions gagnantes à l'appel d'offres. Et la présentation fait une quinzaine de pages, donc ça fait un bon topo, le contexte et tout ça, les résultats de l'appel d'offres.

2700 Mais de façon générale, c'est un appel d'offres qui a été lancé pour mille mégawatts (1000 MW) d'énergie éolienne; l'appel d'offres origine d'un règlement qui a été adopté par le gouvernement du Québec au mois de mars 2003, l'appel d'offres a été lancé deux (2) mois plus tard, en mai 2003, et les soumissionnaires ont eu treize (13) mois pour trouver des sites, implanter des bonnes mesures, négocier les options avec les propriétaires, mesurer les vents, monter les soumissions, conclure les ententes avec leur fabricant et déposer les soumissions. Le  
2705 dépôt des soumissions a eu lieu en juin 2004.

2710 Le processus d'analyse des soumissions s'est déroulé à l'été 2004. L'octroi des soumissions gagnantes a été réalisé en octobre 2004 et le contrat a été conclu cet hiver, au mois de février.

2715 Donc la présentation que je vais vous déposer comporte également des informations sur le prix des soumissions gagnantes, ramené sur une base de kilowattheure, en cents du kilowattheure indexé à deux pour cent par année (2 %/an) sur la durée des contrats, soit vingt (20) ans; on parle d'un prix de revient moyen de six virgule cinq sous (6,5 ¢/kWh). C'est un prix qui est pour la commodité de l'électricité produite au point de livraison.

2720 À ça s'ajoutent des coûts de transport qui sont assumés par Hydro-Québec pour accepter, intégrer la production des parcs éoliens au réseau de transport. Et également, il y a des frais d'équilibrage qui sont pertinents dans le cas de l'éolien, pour fournir un service équivalant à une centrale traditionnelle, que ce soit hydroélectrique ou thermique.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2725 Les frais d'équilibrage ajoutent à peu près quoi comme pourcentage du prix d'achat pour le réseau?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2730 Les frais d'équilibrage ne sont pas connus pour le moment, ils sont estimés de l'ordre de point neuf sou (0,9 ¢), de l'ordre d'un sou en général. Mais pour le moment, il y a pas d'entente d'équilibrage de conclue, l'équilibrage est requis à partir de décembre 2006, au moment de la livraison.

2735 Mais le règlement prévoit que les achats d'énergie éolienne sont assortis d'une garantie de puissance hydroélectrique sous la forme d'une convention d'équilibrage.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2740 Si je vous comprends bien, tout le territoire, le terrain concernant l'équilibrage est à faire encore, c'est-à-dire les coûts, etc., des ententes à propos de ces coûts, n'est pas encore prêt?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2745 Non. Pour l'entente d'équilibrage, il y a pas d'entente de conclue en ce moment. Ça fait présentement l'objet d'un examen par la Régie de l'énergie, les modalités d'acquisition du service d'équilibrage, et les modalités ne sont pas définies encore. Il y a des discussions avec des fournisseurs potentiels qui ont cours.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2750 Est-ce que l'entente d'équilibrage est d'importance telle qu'elle pourrait, à la limite, mettre en question l'exécutabilité ou la viabilité de ce projet?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2755 D'aucune manière. Les contrats sont conclus avec nos contreparties, c'est-à-dire avec Cartier en tant que fournisseur d'énergie éolienne, et l'entente d'équilibrage est accessoire aux contrats, et elle n'a pas de lien direct avec le promoteur. C'est une entente qui est sous la responsabilité de Distribution et qui doit être conclue avec un fournisseur hydroélectrique. Donc il y a aucun lien avec les projets de Cartier.

2760 Maintenant si vous voulez, en termes de comparaison, un prix d'acquisition de l'énergie éolienne à six virgule cinq sous (6,5 ¢/kWh), ça se compare avec le tarif d'électricité domestique, en fait c'est légèrement supérieur au tarif d'électricité domestique pour un approvisionnement résidentiel, pour une maison, en termes de coût du kilowattheure.

2765 Maintenant, il est normal – notre tarification est effectuée sur la base de notre coût moyen et la majeure partie de nos approvisionnements, on les obtient à travers le parc d'équipement patrimonial d'Hydro-Québec Production à un coût de deux virgule soixante-dix-neuf sous

2770 (2,79 ¢/kWh), alors que nos approvisionnement marginaux, c'est-à-dire les approvisionnements  
qui sont nécessaires au-delà du parc de production actuel sont acquis à des prix qui relèvent,  
fonction du résultat des appels d'offres, et les prix qu'on a obtenus dans le cadre de cet appel  
d'offres sont tout à fait selon les prix du marché pour de l'énergie éolienne.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2775 Et ma dernière question concernait l'approvisionnement en énergie de ce projet, ça  
répondrait au besoin de combien de maisons, à peu près.

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2780 Tout à fait. Si vous me donnez deux-trois (2-3) minutes, je vais vous le calculer et je vous  
reviens là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2785 Très bien, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2790 Est-ce que je peux poser une question, j'aimerais savoir, quand vous parlez des coûts  
d'équilibrage, est-ce que ça comprend les coûts d'intégration; ou les coûts d'intégration, plutôt,  
comprennent-ils les coûts d'équilibrage, d'intégration au réseau?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2795 Non. Pour nous, les coûts d'intégration au réseau sont distincts.

2800 Encore là, la présentation que je vais vous déposer donne un survol des travaux  
d'intégration qui vont être requis pour intégrer les neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW)  
d'ici à 2012. Et on parle d'un coût moyen exprimé en cents du kilowattheure de l'ordre de un  
virgule trois sous (1,3 ¢/kWh).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2805 Merci.

Alors pendant que monsieur fait ses calculs, j'aimerais vérifier avec monsieur Potvin, est-  
ce que vous aviez une autre question? Ça va? Merci.

2810 Alors madame Mbatika a une question à poser en relation avec la question de monsieur  
Potvin.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2815 Quand vous avez parlé de contrat, vous avez dit que quand un propriétaire désirait avoir une éolienne sur son terrain et signait un contrat, je voulais vérifier si avant de signer le contrat, vous lui présentiez tous les critères d'admissibilité, par exemple il faut pas avoir un puits à une certaine distance, il faut pas que ce soit un terrain – enfin, différents critères.

2820 Est-ce qu'il tenait compte de tout ça avant de signer le contrat, vous avez vérifié qu'il respectait ces critères-là?

**PAR Me MICHÈLE BEAUCHAMP:**

2825 Madame la Commissaire, au moment où on demandait aux gens de signer des contrats d'option, je pense qu'il était clairement indiqué aux gens que c'était des contrats pour nous permettre d'avoir accès à leur terrain pour évaluer justement la possibilité ou non d'installer des éoliennes sur leur terrain, avec les contraintes que nous avons.

2830 Alors nous n'avons pas effectivement, peut-être, expliqué chacune des contraintes qu'il y avait, mais nous n'avons pas non plus fait de représentation aux gens à l'effet qu'il y aurait définitivement des éoliennes sur leur terrain. Alors c'était pour les fins de nos études, justement pour déterminer sur les terrains s'il y avait des contraintes, soit de terrain, soit des contraintes de réglementation.

2835 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2840 Alors monsieur Chaîné, est-ce que c'est possible d'avoir une réponse ou vous nous donnez ça à la fin de la soirée?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2845 Je suis désolé, ma calculatrice fonctionne avec du photovoltaïque et j'ai pas assez de lumière ici. Je vais juste aller en arrière, je vais avoir assez de lumière, je vais vous le calculer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2850 D'accord. Alors on va poursuivre et on vous revient tout à l'heure.

---

2855

**DORIS MORISSET**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais maintenant inviter madame Doris Morisset, s'il vous plaît.

2860

Rebonsoir, madame Morisset.

**PAR Mme DORIS MORISSET:**

2865

Rebonsoir. Je voudrais réitérer les questions que j'ai posées tout à l'heure, que mon mari a posées.

2870

Quelles mesures ont été envisagées pour le rang 5 est de Baie-des-Sables, afin de remédier aux problèmes récurrents de circulation de VTT, de poids lourds, de poussière, de vitesse excessive qui seront accentués par la présence des éoliennes; si des solutions ont été envisagées pour notre sécurité et la protection de notre environnement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2875

Monsieur Dufort.

**PAR M. GUY DUFORT:**

2880

Madame la Présidente, je vais demander à monsieur Normand Bouchard, vice-président éolien, de répondre à la question de madame Morisset.

2885

Et je crois comprendre que la question de cette citoyenne est très vaste, ça concerne la circulation dans le rang 5, partie est du rang 5, madame mentionne les VTT, mentionne un ensemble de trafic qui semble désagréable tout près de leur propriété, alors je laisserai la parole à monsieur Bouchard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2890

On pourrait commencer par les véhicules lourds, s'il vous plaît.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

2895

Je vais commencer par expliquer la circulation en général, dans tout le parc, de la façon que ça va se comporter; et après ça, je ferai différents exemples, dans le parc, comment ça va se dérouler lors de la construction.

2900 Donc la circulation en phase de construction. Je vais parler de trois (3) choses, c'est-à-dire la circulation associée à la mise en forme des chemins d'accès, la circulation lors de la construction des fondations du parc éolien, et la circulation lors du transport des composantes qui font partie de l'éolienne.

2905 La circulation associée à la forme des chemins, comme on vous a déjà dit, il va y avoir vingt-huit point un kilomètres (28,1 km) de nouveaux chemins à construire, existants, à peu près treize point trois kilomètres (13,3 km), au total, trente et un point un kilomètres (31,1 km). Pour construire ces chemins-là, ce que nous envisageons en moyenne pour tout le parc, on doit estimer qu'il faudrait à peu près ajouter entre point cinq (0,5 m) et point six mètre (0,6 m) de gravier pour faire une bonne fondation pour les équipements qu'il faut passer sur ces chemins-là, et normalement une équipe – on pense avoir trois (3) équipes qui vont travailler simultanément à différentes sections du parc – ça, ça prend à peu près une équipe de dix (10) camions pour faire  
2910 le travail, avec des équipements de nivelage et tout ça.

Pour ce qui est la construction des fondations, les fondations c'est assez important comme dimension, c'est deux cent soixante-cinq mètres cubes (265 m<sup>2</sup>) de fondations de béton. La capacité d'une bétonnière, c'est huit mètres cubes (8 m<sup>2</sup>), donc le nombre de chargements  
2915 nécessaires par fondation, c'est trente-trois (33) camions pour chaque fondation.

Ici, vous voyez une photo du type de fondation qui est envisageable; le design final n'est pas complété, mais c'est à peu près la forme. On voit très bien qu'il y a une très grande base, qui donne une assise à l'éolienne, et un tube qui sort pour faire l'assise de la tour de l'éolienne.  
2920

Ceci représente le camion typique pour le transport des nacelles. C'est des camions qui sont très longs, mais comme vous remarquez, il y a énormément de roues, c'est pour limiter la charge sur les routes, pour pas trop endommager les routes lorsqu'on circule. Il faut bien comprendre, ces camions-là circulent à très basse vitesse, ça se promène en convoi.  
2925

Pour chaque éolienne, on a un camion comme celui-là pour la nacelle, on a trois (3) camions qui transportent la section de la tour, du mât qui supporte la turbine elle-même, donc encore là c'est des camions qui sont relativement longs, mais comme vous voyez, il y a énormément de roues en dessous.  
2930

Ensuite viennent les pales, on a trois pales, encore là c'est des camions très longs; mais ça, il y a pas beaucoup de roues parce qu'une pale, c'est très léger, c'est en fibre de verre et en bois, et c'est vide à l'intérieur, donc c'est une dimension énorme mais le poids est très faible.  
2935

Je vais vous présenter une carte qui représente le site de Baie-des-Sables. On voit ici le 3<sup>ième</sup> rang, le 4<sup>ième</sup> rang et le 5<sup>ième</sup> rang, que madame Morisset parle. Je sais pas à quel endroit est située exactement madame Morisset, mais comme on peut voir – je vais juste agrandir quelque peu – si on parle mettons des éoliennes qui seront construites dans ce secteur-ci, le cheminement normal des camions qui vont venir de Matane et de Gaspé vont prendre la 132,



2940 prendre la route Lepage et tourner sur le 4<sup>ième</sup> rang et accéder à ce parc d'éoliennes là par le 4<sup>ième</sup> rang.

2945 C'est sûr que les dimensions, durant la période où la construction va se faire dans ce secteur-là, il va y avoir un trafic assez intense. Mais comme je vous l'ai expliqué tantôt, les grands convois transportent relativement à basse vitesse et sont escortés, c'est-à-dire il y a des camions qui passent en avant et en arrière, pour s'assurer de la sécurité des gens.

2950 Tandis que les camions de gravier et de bétonnière, c'est des camions standards qui fonctionnent sur les routes, nous allons naturellement s'assurer, et c'est une priorité pour Cartier, de la sécurité des gens, donc les entrepreneurs vont être très bien avisés qu'ils sont en milieu agricole, où il y a beaucoup de circulation et possibilité de beaucoup de gens sur les routes et donc, la circulation va se faire à des vitesses normales.

2955 Et ce que je voudrais mettre en force, les activités vont se passer dans un secteur, la semaine d'après, elles peuvent se passer dans un autre secteur; donc il n'y aura pas toujours, dans tout le secteur, durant toute la période de construction, des activités. Ça va être par secteurs et nous, on s'engage à informer le public dans quel secteur vont se passer les choses, par le comité de suivi qu'on va mettre en place et aussi par des pamphlets qu'on va circuler.

2960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour les camions de gravier et de béton, est-ce que vous allez prendre le 5<sup>ième</sup> rang ou le 4<sup>ième</sup> rang, pour les éoliennes que vous nous avez montrées?

2965 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

2970 Ceux-là vont prendre le 4<sup>ième</sup> rang. Pour le 5<sup>ième</sup> rang, vous voyez, il y a pas beaucoup d'éoliennes qui se retrouvent sur le 5<sup>ième</sup> rang, il y a la 73 qu'on prend le 5<sup>ième</sup> rang dans ce secteur-là; la 72, on va passer par la route Lepage et la route Ross; et pour la 69 et 68, on passe par le 4<sup>ième</sup> rang.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2975 Alors en plus de votre démarche de communication pour avertir les gens quel secteur va être touché, est-ce que finalement vous avez d'autres moyens que vous avez prévus? Parce que les gens, c'est certain, vont être inquiets, alors j'aimerais savoir un petit peu plus sur votre démarche de communication pendant toute la période des travaux.

2980 Est-ce que ce serait possible de me donner plus de détails. Et avant, j'aimerais savoir vos heures de travail aussi, et les heures que les camions vont circuler sur les routes.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

2985 Normalement, les travaux ne se font que de jour, à cause de – bien, pour les fondations, de toute façon, les fondations doivent être coulées d'un seul coup, donc lorsqu'on commence, on commence le matin et il faut avoir fini avant le soir, parce que ça peut pas se prolonger, il faut vraiment faire ça, on peut pas dire on continue. Et normalement, une fondation prend entre cinq (5) et six (6) heures, donc si on commence le matin, on finit avant la soirée.

2990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, les travaux se font disons à partir de sept heures (7 h), mais le transport se fait quand, la nuit?

2995 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Le transport, bien, dans le cas, si ça part de Matane, ça va partir le matin et ça va arriver sur notre site dans la journée.

3000 Pour ce qui est des pales, naturellement, ça va partir de Gaspé, c'est beaucoup plus long, ça peut prendre une (1) journée ou deux (2) jours pour le transport. Et ça, c'est la responsabilité de notre fournisseur de pales de faire le transport jusqu'à notre site.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3005 D'accord. Est-ce que vous pourriez présenter brièvement les éléments, votre démarche de communication durant la période des travaux?

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

3010 J'aimerais que monsieur Dufort présente cette démarche de communication, s'il vous plaît.

**PAR M. GUY DUFORT:**

3015 Madame la Présidente, il est tout à fait dans notre objectif de continuellement informer les citoyens et citoyennes de Baie-des-Sables ainsi que de Métis-sur-Mer, sur l'évolution des travaux, les grandes étapes que nous allons franchir.

3020 Nous pourrons utiliser différents outils que nous n'avons pas encore tout à fait déterminés, mais je vais vous citer un exemple, à mon avis un exemple fait comprendre beaucoup plus qu'un discours, un projet que nous avons eu avec Innergex pour lequel moi je travaille aussi, c'est que lors d'un chantier sur une petite centrale hydroélectrique, nous avons un kiosque qui avait été créé en permanence avec la collaboration de l'Association touristique

3025 régionale, et régulièrement, les personnes pouvaient s'adresser au kiosque et on donnait de l'information sur l'évolution du chantier.

Nous avons créé aussi un journal, que nous avons appelé "Les travaux en bref", et les personnes recevaient ce journal-là par la poste, une fois tous les quinze (15) jours; et on leur expliquait où en étaient rendus les travaux, quelles étaient les étapes, et on leur donnait toute la question de la circulation, comment qu'on allait procéder.

Nous allons exactement procéder de la même manière et renseigner les personnes d'une façon continue sur l'ensemble des travaux que nous allons faire. Nous avons un bureau permanent à Baie-des-Sables, il y aura une personne qui sera là en permanence pour renseigner les gens sur les travaux qu'on devra faire.

Il y a un bureau des plaintes que nous allons mettre en place, parce qu'un projet de telle envergure va sans doute créer quelques plaintes, mais nous voulons les traiter d'une façon très très attentive et avec beaucoup de sérieux.

Mais je pense que je ne peux pas aller dans les détails du programme de communication, mais il est tout à fait dans notre façon de faire d'informer continuellement les citoyens et citoyennes des municipalités sur la nature des travaux, quand nous allons les faire, et très bien les renseigner sur tout ce que nous voulons faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

J'aimerais demander au représentant du ministère des Transports, je pense que pour le transport de l'équipement du parc, c'est ce qu'on peut appeler un transport hors normes et il y a nécessité d'avoir un permis.

Quelles sont les conditions en fait que vous mettez dans ce permis, est-ce que ça a trait entre autres à la protection des citoyens qui seront touchés?

**PAR M. STÉPHANE DION:**

Absolument. Stéphane Dion, ministère des Transports, Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les Îles. Effectivement, il y a des conditions qui sont rattachées pour le transport hors normes, et en ce qui concerne tout le transport des pièces d'éoliennes, c'est de classe 7, c'est un permis de classe 7 qui doit être obtenu, des fois c'est un permis de classe 6, tous ces permis-là passent préalablement au ministère, on effectue un rapport d'expertise et selon le Règlement sur le permis spécial de circulation, dépendamment de la longueur, de la largeur et de la hauteur, il y a des conditions à respecter, tant au niveau des escortes, parfois il y

a certains convois qui sont escortés par la Sûreté du Québec, d'autres c'est par escorte normale fournie par le transporteur.

3070 Et je dois préciser que pour certains transports, dont le transport d'éoliennes, souvent ils ont des longueurs assez excessives et le transport de nuit n'est pas autorisé. Certains transports en deçà de certaines grandeurs, ça peut être autorisé, mais en ce qui nous concerne, les dimensions sont excessives. C'est toujours à voir lorsque ça passe au bureau du ministère, on évalue le tout.

3075 Donc effectivement, il y a des conditions qui sont rattachées au permis, et le ministère émet également des recommandations au transporteur, avant d'effectuer ses déplacements.

3080 De toute façon, le ministère des Transports, avec les nombreux chantiers d'éoliennes qui vont être mis en place un peu partout au cours des prochaines années, il y a des protocoles d'entente qui devront être signés avec le ministère des Transports et le transporteur, afin de bien définir la logistique des déplacements de chaque pièce d'éoliennes, afin justement de rendre le transport encore beaucoup plus sécuritaire et plus facilitant, tant pour le transporteur que le promoteur et ainsi que le ministère des Transports.

3085

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3090 Corrigez-moi si j'ai tort, mais je pense aussi que le ministère a établi des accords avec les municipalités sur la fréquentation de certains types de chemins ou de routes qui tombent sous la responsabilité du ministère des Transports, et ici, je me réfère plus au transport du gravier et du béton.

3095 Est-ce que dans la région ici, il y a eu de telles ententes où on doit éviter par exemple tel chemin qui passe à travers la ville, la municipalité, etc.? Parce que là, on semble déterminer que ce sera fait par certains rangs, mais est-ce qu'il y a des contraintes ici, par rapport à des ententes que vous auriez pu avoir avec des municipalités du coin?

**PAR M. STÉPHANE DION:**

3100 Ce serait à vérifier, je peux pas vous dire. Par contre, qu'est-ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un règlement qui existe pour la circulation des véhicules lourds sur le réseau municipal, et les municipalités peuvent faire la demande pour interdire le transport de véhicules lourds.

3105 Ce que je dois préciser, c'est que ce règlement-là ne s'applique pas au transport hors normes, qui circule en vertu d'un permis spécial de circulation; et ne s'applique pas non plus pour la livraison locale. Donc un transporteur qui vient livrer sur une interdiction aux camions vient livrer dans la zone de l'interdit, a le droit de venir livrer son bien, de prendre ou livrer un service, les véhicules aussi peuvent y aller également.

3110           Donc je sais pas si vous faites référence à ce type d'interdiction, je crois que oui. Ici, dans la région, il y a des interdictions, mais si le transport d'éoliennes doit se faire sur ces interdits-là, le règlement ne s'applique pas, en vertu des transporteurs qui circulent avec un permis spécial de circulation.

3115           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

                  Merci.

                  Monsieur Samak.

3120

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

                  Oui, monsieur Dufort, madame et monsieur Morisset ont exprimé certaines inquiétudes, au début de la soirée, par rapport au transport en phase d'exploitation.

3125

                  Avez-vous une idée sur l'intensité du mouvement véhiculaire, en moyenne, rattaché à l'entretien, etc., etc.; avez-vous des précisions à ce niveau-là?

**PAR M. GUY DUFORT:**

3130

                  Monsieur le Commissaire, je vais commencer la réponse, ensuite je vais la transférer à monsieur Normand Bouchard.

3135

                  En phase d'exploitation, il y a aura très peu de véhicules qui vont circuler sur les routes, puisque nous allons entretenir les éoliennes avec de petits véhicules, et permettez-moi un anglicisme, nous allons utiliser la majorité du temps des pick-up pour se rendre aux éoliennes. Et nous n'aurons pas un trafic régulier, régulier, sinon un trafic d'entretien tout à fait normal, et non pas quotidien à chacune des éoliennes, de sorte que le trafic sera très limité.

3140

                  Par contre en hiver, nous n'utiliserons pas les routes, nous allons plutôt favoriser la motoneige, parce que c'est plus facile d'avoir accès à nos éoliennes.

                  Et j'aimerais céder la parole à monsieur Bouchard, qui a peut-être un complément d'information à vous transmettre, si madame la Présidente me l'autorise.

3145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

                  Oui, allez-y.

3150 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Il faut bien comprendre, monsieur le Commissaire, que les éoliennes fonctionnent de façon automatique et on a peu d'interventions à faire, sauf s'il y a bris. Et les bris souvent peuvent être réparés, comme le disait monsieur Dufort, par un camion parce que souvent, c'est des petites pièces qui brisent à l'intérieur de l'équipement.

S'il y a une intervention majeure à faire, naturellement ça va impliquer des équipements lourds, mais ça va être vraiment exceptionnel et, espérons, pas très fréquent.

3160 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Sur la question de l'entretien en hiver, à partir de l'information disponible dans le domaine public, on sait que le gros de l'expérience en matière d'opération d'éoliennes, c'est sur la mer du Nord, etc., au Danemark et en Allemagne, les conditions climatiques ne sont pas tout à fait les mêmes, sur quoi on se base pour avoir une idée à quoi on doit s'attendre en phase d'opération en hiver, ici, en termes de bris, dépôt de glace, etc., etc., et donc par le fait même, la probabilité d'avoir besoin d'aller visiter le site?

C'est-à-dire j'entends par ça que les conditions climatiques dans les zones où il y a beaucoup d'expériences en éolien sont passablement différentes des conditions climatiques ici.

**PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur Bouchard, s'il vous plaît.

3175 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Monsieur le Commissaire, les génératrices qu'on a achetées ont été développées pour des conditions froides, c'est-à-dire qu'elles ont été développées pour des conditions en bas de moins quarante (-40 °C), jusqu'à moins quarante degrés centigrades (-40 °C), donc elles peuvent fonctionner jusqu'à ce point-là.

Donc en majorité du temps, on espère qu'elles vont être designées pour supporter ces températures-là, c'est la prétention du fabricant. Et donc, on croit pas que la maintenance va être plus grande que dans des conditions autres que normales. C'est tout.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Question de dépôt de glace et des choses comme ça?

3190

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

3195 Une éolienne peut pas fonctionner avec du verglas dessus; s'il y a du verglas qui se bâtit, c'est comme sur une aile d'avion, il y a un débalancement qui se produit, et aux vitesses que ça tourne, même si c'est pas très rapide, comme l'éolienne est très longue, le débalancement se fait sentir et on arrête l'éolienne jusqu'à temps que la glace...

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3200 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3205 Madame Morisset, est-ce qu'on a répondu à votre question?

**PAR Mme DORIS MORISSET:**

Pas du tout! Je m'excuse, peut-être qu'on s'est mal exprimé.

3210 C'est qu'en plus, j'ai appris ce soir que les éoliennes, on pourrait avoir les éoliennes dans la région pendant cinquante (50) ans, c'est qu'il y a des touristes aussi. Le rang 5 est, à Baie-des-Sables, est une route de transit, il y a beaucoup de gens de Saint-Damase, Saint-Noël, Saint-Moïse, qui passent par le rang 5 pour se rendre à Matane, il y a des gens de Matane qui font l'inverse, il va y avoir des touristes qu vont passer pour venir voir les éoliennes; elles vont être là pour cinquante (50) ans, les éoliennes. Alors je vais avoir des problèmes de circulation intensive et de poussière pendant cinquante (50) ans.

3220 Ça règle pas le problème de la poussière qui va être l'été, ça part du mois d'avril au mois de décembre, la circulation dans le rang 5 va augmenter.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3225 Vous estimez qu'il va y avoir un mouvement du tourisme accru pour venir voir les éoliennes?

**PAR Mme DORIS MORISSET:**

Oui.

3230 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Est-ce que cet aspect a été couvert?

**PAR M. GUY DUFORT:**

3235

Non monsieur, nous n'avons pas couvert cette dimension dans l'étude d'impact, quant à l'attrait touristique sur Baie-des-Sables, directement sur Baie-des-Sables.

3240

L'information que nous avons, c'est qu'au Danemark, les éoliennes ont attiré effectivement une augmentation du tourisme dans une municipalité au Danemark, et récemment, le Technocentre éolien de la Gaspésie a fait un sondage, l'été dernier je pense, quant à l'influence des éoliennes sur l'attrait de la Gaspésie, et de sorte que la majorité des touristes, je pense que c'est quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %), ont dit que la présence des éoliennes en territoire gaspésien n'était pas un item pour les repousser de venir en Gaspésie.

3245

Mais si vous me demandez à savoir, est-ce que nous avons fait une étude sur l'attrait ou le retrait de touristes en Gaspésie, je pense que ma réponse est négative.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3250

On a le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, on a aussi Tourisme Québec, on leur a demandé en tout cas de préparer certaines choses à la possibilité d'avoir un accroissement d'éléments touristiques qui inclurait les éoliennes dans la région.

3255

Il est onze heures moins vingt (11 h -20), je pense que ce serait un peu périlleux d'ouvrir ce sujet-là à une heure aussi tardive, mais ces gens-là seront là demain, donc on pourra couvrir plus en détail ces aspects-là.

3260

Aussi demain, avec la visite du site, c'est-à-dire du parc, on va visiter le rang 5, donc on pourra essayer de voir un peu plus de quoi il en revient, de vos préoccupations.

Et je vous inviterais aussi, dans votre mémoire, à soulever ces éléments-là si vous considérez qu'il y a pas de réponse à partir de la fin de la soirée demain soir.

3265

**PAR Mme DORIS MORISSET:**

Est-ce que je suis dans l'obligation d'être là demain?

3270

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, pas du tout.

**PAR Mme DORIS MORISSET:**

3275

Et comment je peux avoir les réponses à mes questions?



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3280 Il y a le verbatim qui est disponible, que vous pourrez lire, qui sera disponible ici à la  
municipalité de Baie-des-Sables la semaine prochaine, de tout ce qui se dit durant les séances,  
incluant la séance de demain après-midi et demain soir.

3285 Je sais pas si vous avez l'Internet, mais ce sera aussi disponible sur Internet. Mais il y  
aura une copie du verbatim, copie papier, que vous pourrez consulter.

**PAR Mme DORIS MORISSET:**

3290 OK. Alors ce serait mieux que je sois là demain, pour avoir des réponses à mes  
questions?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si vous voulez des réponses rubis sur l'ongle, oui.

3295 **PAR Mme DORIS MORISSET:**

OK. Alors demain matin à neuf heures (9 h) en autobus, et demain après-midi, je viens  
vous voir.

3300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, c'est ça.

**PAR Mme DORIS MORISSET:**

3305 Merci beaucoup.

\_\_\_\_\_

3310 **JACQUES FORTIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3315 Alors j'inviterais maintenant monsieur Jacques Fortin.

Pendant que monsieur Fortin vient s'installer à la table, est-ce qu'on peut avoir une  
réponse de monsieur Chaîné?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

3320

Oui, certainement. Donc sur la base de la production attendue des parcs éoliens en Gaspésie qui vont se réaliser, le projet de Baie-des-Sables produirait quelque trois cent cinquante gigawattheures (350 GWh) sur une base annuelle, ça correspond à trois cent cinquante millions de kilowattheures (350 M kWh), ce qui équivaut à la consommation annuelle

3325

de vingt et un mille (21 000) résidences, c'est-à-dire des abonnements résidentiels d'Hydro-Québec.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3330

Maintenant, sachant qu'Hydro-Québec achète l'énergie, la question que j'ai posée concernant la capacité disponible, en fait il était question d'énergie, ce serait quoi la capacité d'une autre source qui ne souffre pas de l'intermittence qu'on connaît par rapport au vent, qui serait requise pour fournir cette énergie-là, annuellement?

3335

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

Le parc éolien de Baie-des-Sables a une puissance installée de cent neuf virgule cinq mégawatts (109,5 MW), sur la base du facteur d'utilisation moyen de l'ensemble des parcs qui découlent de l'appel d'offres; on parle d'un facteur d'utilisation de trente-six virgule cinq pour cent (36,5 %).

3340

Donc il s'agit de multiplier cent neuf virgule cinq (109,5 MW), multiplié par trente-six virgule cinq pour cent (36,5 %), ce qui vous donnerait environ quarante mégawatts (40 MW). La production annuelle d'énergie attendue par le parc éolien correspond à une centrale thermique qui produirait, en base, à quatre-vingt-seize-quatre-vingt-dix-sept pour cent (96%-97 %), quarante-deux mégawatts (42 MW), environ.

3345

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3350

Quarante-deux mégawatts (42 MW).

Et c'est quoi la capacité qui est installée d'Hydro-Québec, aujourd'hui, au moment où on parle?

3355

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

D'Hydro-Québec, on parle d'au-delà de trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW). Si on ajoute Churchill Falls, qui est de cinq mille mégawatts (5000 MW), on parle d'un parc qui dépasse maintenant les quarante mille mégawatts (40 000 MW).

3360

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3365 Et en termes d'énergie, quantité d'énergie que vous venez de citer, représente quelle fraction par rapport à la demande disons pendant les dix (10) jours habituels de pointe au mois de janvier, en pourcentage?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

3370 La dernière pointe annuelle d'Hydro-Québec était de l'ordre de trente-six mille mégawatts (36 000 MW); donc on parle ici, si on parle de l'équivalent en puissance, le parc éolien produit une puissance équivalente de l'ordre de quarante mégawatts (40 MW), après équilibrage, donc quarante mégawatts (40 MW) sur une puissance, une demande de pointe de trente-six mille mégawatts (36 000 MW). C'est très peu, on parle de presque un millième (1:1000), là.

3375 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3380 Alors bonsoir monsieur Fortin.

**PAR M. JACQUES FORTIN:**

3385 Bonsoir. Moi, je suis agriculteur sur le rang 4 est. J'ai assisté à plusieurs rencontres avec le promoteur, on a eu plusieurs discussions sur les préjudices et les redevances qui devaient être versées.

3390 Tout en voulant favoriser le projet, on a voulu protéger notre activité agricole à Baie-des-Sables, on a finalement signé une entente avec les promoteurs, on a signé l'entente selon ce qui se signait aux alentours, selon ce qu'on a pu essayer d'évaluer. Aujourd'hui, on prend connaissance qu'il y a des revendications qui se font de gens qui n'ont pas d'entente de signée avec le promoteur; on parle de gens extérieurs aux propriétaires terriens.

3395 J'aimerais savoir, j'imagine qu'il y a eu une évaluation globale de faite sur les redevances à verser pour le projet. Si jamais il y avait des compensations qui avaient été faites, qui seraient faites et qui débalanceraient, parce que j'imagine que les redevances qui devraient être versées ont été évaluées selon le pourcentage de préjudices subis par les gens qui sont concernés, si jamais il y avait des compensations de versées aux gens qui n'ont pas d'entente de signée avec le promoteur, et que ces compensations-là viendraient débalancer les montants versés selon le pourcentage de préjudices subis, est-ce que le promoteur va réajuster les compensations qui ont été signées avec les propriétaires terriens, qui ont été les premiers à signer des ententes pour favoriser le projet.

3400

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3405

Vous voulez dire à la baisse?

**PAR M. JACQUES FORTIN:**

3410

C'est plutôt à la hausse!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3415

À la hausse, d'accord.

Monsieur Dufort.

**PAR M. GUY DUFORT:**

3420

Madame la Présidente, j'aimerais que vous demandiez à monsieur Fortin, quand monsieur Fortin fait allusion à des ententes extérieures, à quoi il réfère.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3425

Je pense que tout à l'heure, vous aviez mentionné qu'il y avait une possibilité de donner des compensations à l'agence, par rapport aux aménagements forestiers.

**PAR M. GUY DUFORT:**

3430

Mais la compensation, c'est que si on parle des agences elles-mêmes, la compensation, c'est que nous allons rembourser les dommages que nous faisons à une terre forestière; c'est pas une compensation au sens, à mon avis, que l'entend monsieur Fortin. À moins que je me trompe.

3435

Mais je pourrais confirmer à cette Commission que nous n'avons aucune entente avec des gens à l'extérieur, et je prends une chance sur une réponse, et monsieur Fortin me corrigera si je me trompe, lors de séances publiques aussi auxquelles nous avons assisté, auxquelles étaient présents des agriculteurs et agricultrices de Métis-sur-Mer, il nous a été signalé la situation suivante, et la situation était qu'il y a des gens, sur le territoire, qui n'ont ni signé des ententes avec nous et par contre, ils ne participeront pas aux redevances soit sur le nombre d'hectares ou par la présence d'une éolienne, mais qui en subissent certains inconvénients.

3440

3445

Nous avons retenu cette information, cette préoccupation des gens, et nous avons dit, oui, ça aurait du sens que les gens qui subissent quand même certains inconvénients reçoivent un certain montant de compensation pour ces inconvénients-là.

3450 Mais comment le faire maintenant, ça, c'était la deuxième question, OK. Alors ce que nous avons décidé de faire, c'est de donner à la municipalité de Baie-des-Sables et à la municipalité de Métis-sur-Mer une contribution financière volontaire équivalant au montant que nous verserions aux propriétaires qui, effectivement, ont des éoliennes sur leur propriété.

3455 Alors à notre avis, il s'agit là d'un principe d'équité pour toute une communauté, de sorte que c'est un avantage additionnel pour une communauté qui va, j'allais dire, intégrer sur son territoire soixante-treize (73) éoliennes.

Je pense, moi je comprends la question de cette manière-là, et c'est pour ça que j'y apporte cette réponse-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3460 Mais si vous considérez, et corrigez-moi si j'ai tort, que les redevances sont calculées sur les revenus bruts, il y aurait une latitude pour vous, finalement, sans affecter les montants que vont recevoir les propriétaires, il y aurait une latitude pour vous de donner des compensations ailleurs?

3465

**PAR M. GUY DUFORT:**

3470 Eh bien, les compensations, madame, c'est des compensations pour pallier à des inconvénients que les autres citoyens ont; et les compensations ont déjà été intégrées dans le prix que nous avons donné à Hydro-Québec.

3475 Les compensations que nous allons – même, n'appelons pas ça une compensation, c'est plus une contribution financière que nous donnons aux municipalités. C'est déjà inclus dans le prix de soumission de notre projet de Baie-des-Sables.

3475

Alors nous, nous pensons que c'est un principe d'équité pour une communauté de verser, à l'ensemble des gens qui demeurent, une compensation pour les inconvénients que ça apporte.

3480 À savoir, est-ce que nous allons l'augmenter, la réponse serait non. Parce que nous avons des ententes avec les propriétaires, nous voulons travailler de concert avec eux, et je pense qu'au nom du principe de l'équité, nous voulons garder cette approche.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3485 Est-ce que les propriétaires, quand vous avez discuté avec eux des montants des redevances par rapport aux revenus bruts, est-ce qu'ils ont une idée quels pourraient être ces revenus bruts là.

**PAR M. GUY DUFORT:**

3490

Bien, les revenus bruts, dans l'acte, dans le contrat d'option, il est déjà établi que la redevance annuelle représente un montant de quinze cents dollars (1500 \$) par éolienne, ce qui équivaut approximativement – écoutez, je vais peut-être y aller par des chiffres, c'est peut-être plus facile si je passe directement par les chiffres qu'aux conclusions.

3495

Le parc éolien de Baie-des-Sables, en parlant du prix moyen de six point cinq sous du kilowatt (6,5 ¢/kWh), va générer annuellement des revenus approximativement de vingt millions (20 M \$). Alors si nous prenons un pour cent (1 %) de ce montant-là, nous en arrivons à une somme de deux cent mille dollars (200 000 \$), que nous divisons en deux (2) quantités égales, soit cent mille dollars (100 000 \$) pour la valeur des hectares et aussi, l'autre cent mille dollars (100 000 \$) pour la présence des éoliennes sur le territoire.

3500

Alors c'est de cette façon-là que nous calculons les revenus que nous allons verser.

3505

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça répond à votre question ou si vous êtes un peu plus sécurisé?

**PAR M. JACQUES FORTIN:**

3510

Non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3515

Non?

**PAR M. JACQUES FORTIN:**

3520

Ce bout-là, on était déjà entendu là-dessus, à savoir les montants par éolienne et approximativement, le un demi pour cent (½ %) des revenus bruts, qu'est-ce que ça pouvait rapporter.

3525

Ma question était: Si jamais, parce que nous autres, on a signé une entente avec les montants déjà préétablis d'avance, mais il y a des gens qui ont pas d'entente de signée avec le promoteur, si jamais les montants alloués à ces gens-là venaient, si on prend juste l'exemple, presque égalier l'offre faite aux propriétaires, à mon avis, je pense que le préjudice, le plus grand préjudice subi, c'est par les gens, les propriétaires terriens qui vont avoir à subir la présence d'éoliennes sur leur terre, s'il y a des gens à l'extérieur qui n'ont pas ce préjudice-là mais qui reçoivent presque autant que le propriétaire, là je pense que le pourcentage pour le préjudice subi est débalancé.

3530

Si advenant que ça se produisait, est-ce que les montants aux propriétaires terriens seraient réajustés en tenant compte des préjudices subis.

3535 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense qu'il serait peut-être bien d'énumérer les compensations possibles, qu'est-ce que vous prévoyez. Vous prévoyez d'abord une compensation pour la ville ou les deux (2) municipalités, vous prévoyez pour les gens qui ont des éoliennes sur leur terrain, possiblement  
3540 comme on parlait tout à l'heure par rapport à l'aménagement forestier, est-ce qu'il y a autre chose que vous entrevoyez?

Parce que, je sais pas si, monsieur, vous savez exactement les personnes peut-être qui vous ont parlé qui ont dit qu'ils voulaient avoir des compensations et qu'on aurait dit, oui on peut  
3545 vous compenser parce qu'il y a quand même un corridor près de chez vous, etc., on essaie de cerner un petit peu votre question.

**PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, j'avoue que je ne comprends pas très bien la question. On a déjà des ententes avec les propriétaires fonciers, je les ai énumérées, je voudrais pas recommencer la présentation. Je vous ai parlé aussi de la contribution financière volontaire que nous allons verser aux municipalités, en vertu d'un principe d'équité auquel nous tenons.  
3550

Mais s'il y a des gens, quand on parle des gens à l'extérieur, à mon avis il y a personne à l'extérieur avec qui nous discutons actuellement pour des compensations.  
3555

Et on a abordé tout à l'heure la question des agences privées et sous aménagement, eh bien, c'est juste comme une question de bon voisinage et de responsabilité d'entreprise de payer les dommages que nous faisons. Alors ce n'est pas une compensation comme telle, on ne fait que rembourser les dommages que l'on fait. Alors c'est pas une compensation.  
3560

Et j'aimerais que monsieur Fortin, si vous le permettez, si madame la Présidente le juge à propos, qu'il m'aide un petit peu à comprendre quelle est la situation. Historiquement parlant, nous avons déjà augmenté notre contribution, mais nous l'avons accordée à tout le monde. Mais c'était pas dans un contexte comme celui-ci.  
3565

Je ne comprends très bien ce à quoi veut faire allusion monsieur Fortin. Mais j'aimerais qu'on retienne ainsi le principe d'équité, lorsque nous donnons à un, nous allons le donner à tous.  
3570

**PAR M. JACQUES FORTIN:**

3575 J'accepte bien le principe d'équité; le principe d'équité, c'est selon toujours les préjudices subis par la présence d'éoliennes. Nous, on a essayé de favoriser l'implantation du parc éolien.

3580 Et pour être plus clair, oui, on a entendu parler que les municipalités recevraient autour de mille dollars (1000 \$) l'éolienne, on trouve ça peut-être bien équitable que les municipalités aient de l'argent, parce que oui, il va y avoir des préjudices de par les municipalités.

3585 On commence à entendre parler – et les municipalités, en passant, elles ont rien de signé avec le promoteur – on commence à entendre parler que les montants alloués aux municipalités pourraient doubler et un peu plus. On parle aussi, bien là, c'est rien que des ouï-dire encore, les Indiens qui viendraient dans le décor pour avoir de l'argent.

3590 Moi, j'ai pas de problème qu'ils en donnent à tout le monde. La seule chose que je veux savoir, si jamais les montants alloués à l'un et à l'autre viennent débalancer le pourcentage face aux préjudices subis, si parce que les propriétaires terriens ont été les premiers à signer des ententes pour favoriser le projet, qu'eux, leur montant alloué soit fixe parce qu'on a signé une entente, mais parce qu'il y en a qui n'ont pas signé d'entente, eux autres, ils se permettent de négocier à la hausse les compensations.

3595 Ma question est juste là, à savoir si jamais ils débalancent les montants alloués à des gens, bien, s'il y a possibilité qu'ils réajustent tout le monde.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

La Commission en prend note.

3600 Avez-vous une autre question?

**PAR M. JACQUES FORTIN:**

Pardon?

3605

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous une autre question?

3610 **PAR M. JACQUES FORTIN:**

Non, ça va être tout.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3615

Merci.

---

**NATHALIE LANDREVILLE**

3620

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3625

J'inviterais maintenant madame Nathalie Landreville, et ce sera notre dernière intervention pour ce soir.

Bonsoir madame.

**PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:**

3630

Bonsoir. Moi, ma question concerne la protection du paysage et l'aspect touristique, donc je sais pas si on va y répondre ce soir, parce que tantôt on a un peu mis de côté ces questions-là, mais je la pose quand même.

3635

Donc lorsqu'on a entendu parler de développement éolien, au tout début, on croyait que le littoral serait protégé pour conserver la beauté des paysages et pour protéger l'industrie touristique.

3640

Et là, ce qu'on voit, c'est que bon, étant donné, comme on a vu, qu'il y a pas de plan global de développement éolien dans toute la Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent, étant donné qu'on est ici même dans une zone touristique importante, je pense à Métis-sur-Mer, et étant donné aussi qu'avec le parc qu'on regarde ce soir, qu'on constate que c'est un parc qui est vraiment étalé sur presque tout l'ensemble du territoire, bien moi, je me demande comment ce parc-là tient compte de la protection du paysage.

3645

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous êtes là demain soir?

3650

**PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:**

Non, malheureusement, je peux vraiment pas être là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3655

Alors on prend votre question, je pense que vous pourrez lire les réponses de Tourisme Québec et du ministère du Développement économique, parce qu'on va reparler de ça demain soir.

3660

J'aimerais quand même ce soir, avant qu'on se quitte, que monsieur Dufort nous présente certains éléments, quand même, de la protection du paysage par rapport au littoral et aussi en regard du tourisme qui est présent dans la région ici, surtout à Métis-sur-Mer.

**PAR M. GUY DUFORT:**

3665

Madame la Présidente, monsieur Patrick Henn, des consultants Hélimax, aurait une courte présentation à faire sur les paysages, si vous l'autorisez.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3670

Oui, allez-y.

**PAR M. PATRICK HENN:**

3675

Oui, merci, madame la Présidente. Patrick Henn, Hélimax énergie.

3680

Bien, je voudrais peut-être répondre à la question premièrement concernant la protection du littoral. Nous, on doit se rappeler que le parc éolien respecte en tous points le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Matane, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune éolienne à moins de sept cent cinquante mètres (750 m) de la 132, et ça c'est du côté en fait sud de la 132, et entre le fleuve et la 132, il n'y a aucune éolienne non plus.

3685

Donc ça, c'es des éléments, en termes de protection du littoral, ce qu'on peut mentionner effectivement, c'est en fait une protection du littoral dans le sens qu'il n'y a pas d'éolienne à proximité soit de la 132 et encore moins du fleuve Saint-Laurent.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3690

D'ailleurs, nous aurons le représentant de la MRC de Matane demain soir, qui va nous donner brièvement les éléments que contient ce règlement intérimaire.

Poursuivez, est-ce que vous avez autre chose?

**PAR M. PATRICK HENN:**

3695

C'était ma réponse. Si vous voulez, j'ai une courte présentation sur les paysages, ça dépend si...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3700

Oui, allez-y.

**PAR M. PATRICK HENN:**

3705

Alors voici, donc pour la question des paysages à Baie-des-Sables, rapidement, je vas vous présenter une approche, la description du milieu qui a été faite, les unités de paysage qui ont été définies, quelques montages photographiques également pour illustrer les éoliennes dans le paysage, un peu une évaluation des impacts qu'on a faite et quelques conclusions.

3710

Premièrement, au niveau de l'approche, on fait une description du milieu. On fait ensuite de ça une délimitation des unités de paysage sur le site, on fait une délimitation également où on sélectionne des points de vue qui peuvent être considérés soit plus sensibles ou des vues ouvertes sur le site. Et on fait une évaluation des impacts qui est en relation avec la sensibilité de l'unité de paysage qui est considérée et un degré de visibilité des éoliennes.

3715

Donc premièrement, pour décrire Baie-des-Sables, c'est un environnement naturel qui est caractérisé par un relief plutôt plat et vallonné, c'est également des paysages évidemment côtiers qui sont au nord du site. Le couvert forestier ou agricole est environ cinquante pour cent (50 %) sur le domaine du projet.

3720

Au niveau de l'environnement bâti et humain, il y a trois (3) agglomérations qui sont à proximité, c'est-à-dire Métis-sur-Mer, Baie-des-Sables et également Saint-Damase. Et il y a également le corridor de la 132, qui est un corridor important.

3725

Et au niveau d'autres types d'activités plus au niveau humain, on a le golf Boule Rock, qui est situé à l'est du projet, excusez-moi, à l'ouest du projet, et le camping Saint-Ulric, qui est situé à l'est. Et il y a également un centre de ski de fond qui est au centre.

3730

Donc les unités de paysage, bon premièrement, c'est une partie importante d'une étude sur les paysages et on doit décrire différentes unités qui se distinguent, soit par leur relief, leur végétation, l'utilisation du territoire qui est faite et les champs visuels aussi, également, la portée visuelle. On a défini huit (8) unités de paysage sur le site et les points de vue, bon, sont faits à partir des unités de paysage et également, ils ont été sélectionnés selon les vues ouvertes sur le projet par une visite terrain qui a été faite au mois de septembre de l'an passé, donc plusieurs points de vue ont été considérés et regardés.

3735

Également, il y a eu une consultation des communautés locales qui a été faite pour savoir un peu, bon, quels étaient les points sensibles, exemple, ou des choses comme ça.

3740 Donc rapidement, pour les différentes unités de paysage, donc ici – excusez-moi, je veux juste vérifier, parce que je réalise qu'on n'est pas tout à fait cadré, bon, c'est un peu le mieux qu'on peut avoir. Bon, je vais faire avec qu'est-ce qu'on a!

3745 Donc les unités de paysage, on a ici huit (8) unités de paysage, donc Métis-sur-Mer, le corridor de la 132 du côté ouest, ici, qui offre une vue assez ouverte, Baie-des-Sables qui est située ici, le corridor de la 132 du côté est, l'unité de paysage forestière ici, parce qu'il y a quand même un important couvert forestier au centre, une unité agricole également du côté plus à l'est, et également nous avons, malheureusement on peut pas tout le voir, mais évidemment la rivière Tartigou qui est une vallée, qui est également une unité de paysage bien distincte du reste.

3750 Donc pour vous donner un exemple maintenant des différentes prises visuelles qui ont été faites, en voici une ici; malheureusement, au niveau technique, je suis désolé mais on voit juste la moitié de la photo, je vais peut-être essayer de rectifier encore. Donc par exemple ici, ça c'est le golf de Boule Rock, donc ça c'est la photo originale qui a été prise.

3755 Ensuite de ça, ce qu'on fait, c'est que nous prenons exactement la coordonnée qui a été prise de l'endroit avec l'angle de direction, c'est mis dans un logiciel spécialisé d'éolien qui s'appelle Wind Farm, qui permet de simuler la position des éoliennes exactement à partir du point, et ça permet également, ça utilise les caractéristiques de l'éolienne qu'on veut, c'est-à-dire la hauteur de l'éolienne, la grandeur, le diamètre du rotor, etc.

3760  
3765 Donc par exemple, ce que Wind Farm peut générer, c'est un dessin technique de ce genre, qui donne donc exactement les éoliennes qui sont devant nous sur le paysage. Et ensuite, on superpose le dessin technique avec la photo originale, et ça donne donc une superposition avec une représentation quand même assez réaliste du portrait.

3770 Donc par exemple ici, on a des éoliennes en arrière-plan, donc quatre (4) éoliennes ici en arrière-plan, qui étaient effectivement identifiées dans le dessin technique, mais il y a quand même un couvert forestier assez important qui fait que les éoliennes sont pas visibles dans leur totalité. Donc ça, c'est pour donner un exemple.

Maintenant, je peux vous donner d'autres exemples de prises qui ont été prises, ça c'est Métis-sur-Mer avec une éolienne au loin, ici. Baie-des-Sables, ici deux (2) éoliennes.

3775 On a, de la route 132, une éolienne vers le sud. Encore une fois, la 132; la 132 également, des éoliennes ici, derrière le couvert forestier.

Ça, c'est la halte routière qui est située sur la 132, donc de la halte routière, il n'y a pas d'éoliennes de visibles, selon ce point de vue là mais également selon la configuration, on peut

3780 clairement dire qu'il y a pas d'éolienne dans ce sens. Juste à l'embouchure de la Tartigou, ici, si on regarde vers le domaine, c'est-à-dire si on regarde vers l'ouest.

Bon ici, la 132 en regardant vers l'est cette fois-ci, juste avant Baie-des-Sables, on peut voir des éoliennes.

3785

Encore une fois, c'est important de rappeler que ça, c'est à plus de sept cent cinquante mètres (750 m) de la 132, toujours réglementaire, c'est-à-dire conforme avec le Règlement de contrôle intérimaire.

3790

Bon, quelques autres prises, la 132 encore une fois.

Ça, c'est à l'intérieur des rangs, je crois qu'on est au coin du rang 4 et chemin Castonguay, si je me trompe pas. Ici, encore une fois, des éoliennes en arrière-plan. Également encore une fois à partir des rangs, il y a une autre éolienne ici qui est cachée derrière, si on veut, et une autre éolienne plus loin ici, mais sur une partie un peu plus basse.

3795

Donc ça donne un portrait, si on veut, visuel selon certains points de vue, évidemment.

Et donc notre conclusion par rapport à ça, nous, sur les huit (8) unités, il y a un impact qu'on considère qui est plutôt faible sur sept (7) des unités; ça, ça inclut Baie-des-Sables, ça inclut Métis-sur-Mer, ça inclut le corridor 132 mais du côté est. Et c'est simplement parce que c'est des milieux qui peuvent avoir des résistances variables à des perturbations, si on veut, mais les vues ouvertes sont assez restreintes, soit à cause des escarpements, soit à cause d'un relief, soit à cause d'un couvert forestier.

3800

3805

Il y a un impact qui est considéré moyen sur une des unités, ça c'était le corridor de la 132 mais du côté ouest de Baie-des-Sables. Et la raison, c'est parce que là, il y a un couvert forestier un peu moins important et une possibilité de voir plus d'éoliennes. Le relief est plat et vallonné, il y a seulement vingt-cinq pour cent (25 %) de couvert forestier à cet endroit.

3810

Et donc en dernier lieu, je pense qu'encore une fois, c'est important de rappeler ce que je mentionnais au tout début, c'est-à-dire qu'il y a respect des exigences du Règlement de contrôle de intérimaire par rapport au parc et ça, ça a un impact quand même sur les paysages, c'est-à-dire ça a un impact où ça permet de diminuer les impacts, c'est-à-dire qu'il y a aucune éolienne qui est à moins de sept cent cinquante mètres (750 m) de la 132, il y a aucune éolienne entre la 132 et le fleuve Saint-Laurent.

3815

Et également, bon, plus au niveau des résidences, c'est un ajout, c'est-à-dire qu'il y a aucune éolienne à moins de cinq cents mètres (500 m) des résidences.

3820

Ça conclut la présentation, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3825 Est-ce que le montage photographique que vous nous montrez ici correspond à la nouvelle configuration du parc?

**PAR M. PATRICK HENN:**

3830 Oui, absolument, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3835 D'accord. Parce que ce qu'on se rend compte, c'est qu'il y a plusieurs éoliennes qui sont beaucoup plus éloignées de la 132 qu'elles l'étaient, donc c'est le résultat?

**PAR M. PATRICK HENN:**

3840 Oui, tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3845 Est-ce qu'il y a des simulations visuelles qui ont été faites à partir du fleuve, avez-vous quelque chose?

**PAR M. PATRICK HENN:**

À partir du fleuve, comme si on était en bateau par exemple?

3850 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

**PAR M. PATRICK HENN:**

3855 Non, je n'ai rien à ce niveau-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3860 Et est-ce que l'impact visuel a été évalué par les résidents; est-ce que vous avez montré ces photos-là et avez eu des réactions des gens qui sont tout près?

**PAR M. PATRICK HENN:**

3865 Nous avons eu des réactions dans le cadre de consultations, c'est-à-dire dans le cadre des portes ouvertes par exemple, où les montages ont été montrés.

Et il y a eu, oui, des réactions de part et d'autre; je crois qu'en général, je pourrais même pas parler en général, je crois qu'il y a des gens – moi, j'ai pas ressenti nécessairement aucune aversion nécessairement à la position, selon les montages qu'on avait, selon les points de vue qu'on avait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3875 Il y a un camping et puis il y a des sentiers de motoneige, est-ce que vous avez des choses par rapport à ces endroits-là aussi? Parce que là, on semble se limiter surtout à la 132, au golf, etc.

**PAR M. PATRICK HENN:**

3880 Oui. Bien, il y avait également quelques prises au niveau des rangs, aussi.

Au niveau du camping de Saint-Ulric, j'y suis allé pendant l'inventaire terrain, et j'y ai pris des photos, mais c'est un endroit qui est enclavé un peu, si on veut, est plus bas au niveau du relief, donc les éoliennes seraient pas visibles de cet endroit, étant donné qu'il y a un couvert également forestier important qui entoure la vallée de la Tartigou.

J'aurais une photo, je pourrais peut-être la retrouver, mais on n'a pas fait de montage visuel parce qu'il n'y avait aucune possibilité de voir d'éoliennes à partir du camping.

3890

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce serait possible de regarder plus attentivement, voir s'il y a un problème, s'il vous plaît.

3895

**PAR M. PATRICK HENN:**

Oui, je pourrais vous apporter ça pour...

3900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour demain soir, c'est possible?

**PAR M. PATRICK HENN:**

3905

Oui, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3910

L'autre chose, je pense que ça fait partie du suivi aussi, le paysage et la réaction des gens, s'il s'avérait que l'impact est plus grand, entre autres aussi, il faut tenir compte du déboisement, peut-être que c'est plus difficile à ce moment-ci de jauger l'envergure que ça pourrait avoir, le déboisement nécessaire, quelles sont les mesures à ce moment-là que le promoteur a prévues?

3915

Est-ce que vous avez pensé par exemple faire un écran végétal où il y a beaucoup de déboisement, est-ce que vous avez pensé à prendre des mesures de mitigation à cet égard-là, si vous vous rendez compte que l'impact visuel est beaucoup plus grand que prévu?

3920

**PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, les paysages vont faire partie du suivi, nous allons régulièrement travailler avec le comité de suivi pour savoir quels sont vraiment les impacts sur le paysage, et à ce moment-là, à l'évaluation des impacts, eh bien, nous serons mieux capables d'adopter les outils que nous devons utiliser pour mitiger ou vraiment rendre au paysage ce qui lui revient malgré qu'il y ait la présence des éoliennes.

3925

Et peut-être que monsieur Patrick Henn pourrait élaborer d'une façon un peu plus précise sur les mesures de mitigation.

3930

**PAR M. PATRICK HENN:**

Par rapport aux mesures d'atténuation au niveau des éoliennes, c'est certain qu'un coup qu'elles sont en place, on ne peut pas les déplacer. En termes de protection, peut-être qu'au niveau de protection des forêts par exemple ou de certaines coupes, il pourrait y avoir un aménagement particulier ou une certaine coordination avec les coupes sur ces terres-là, quoiqu'on est en terres privées, donc c'est un peu plus complexe à ce niveau-là.

3935

Il n'y a pas de mesure particulière, là.

3940

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Sauf un aménagement paysager qui pourrait être ajouté, comme on fait par exemple pour les routes?

3945



**PAR M. PATRICK HENN:**

Par exemple, oui, protéger certaines bordures par exemple, pour limiter les vues, effectivement.

3950

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3955

Madame Landreville, est-ce que vous avez une autre question?

**PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:**

Non. Bien, une simple inquiétude face à la transformation du paysage sur grande échelle, dans le fond.

3960

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3965

Alors nous allons terminer la séance à ce moment-ci. Donc demain, nous avons la visite de site à neuf heures (9 h), rendez-vous ici à neuf heures (9 h); ensuite on fera une séance en après-midi qui commencera à une heure trente (1 h 30), et nous reprendrons en soirée à dix-neuf heures (19 h).

3970

Alors merci et bonne nuit.

3975

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2005 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

---

3980

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

3985